

**CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT
POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET
INTERNATIONAL»
PERIODE 2021-2023**

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)

représentée par

Sami Kanaan,

Conseiller administratif chargé du Département de la culture et de la transition numérique

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)

représenté par

Thierry Apothéloz

Conseiller d'Etat chargé du Département de la cohésion sociale

1

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)

représentée par

Philippe Bischof, Directeur, et

Felizitas Ammann, Responsable Arts de la scène

La Fondation Cie Gilles Jobin (ci-après la Compagnie)

représentée par

Gilles Jobin, Directeur artistique et

Frédéric Maire, Président du Conseil de Fondation

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionneuses à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

2

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations à l'étranger des compagnies considérées.

Vu

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1),
- Les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- La loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- La loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- La loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^{ème} train) (LRT-2), du 1^{er} septembre 2016 (A 2 06),
- Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- Les statuts de la compagnie (annexe 3).

Vu

- Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la Compagnie répond aux conditions suivantes:

- une production régulière de spectacles,
- une structure d'organisation permanente,
- l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
- un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 120'000.- CHF.

Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

3

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 120'000.- CHF.

Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de 110'000.- CHF versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies des Arts de la scène ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une entité subventionneuse peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Il n'y a pas de garantie solidaire des instances subventionneuses quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

4

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs, et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations de facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs, mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionneuses.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard

- à la fin du mois d'avril 2022 (pour l'année 2021)
- à la fin du mois de février 2023 (pour l'année 2022) Les documents peuvent être remis en l'état pour la séance d'évaluation.
- à la fin du mois d'avril 2024 (pour l'année 2023)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord (annexe 4),
- formulaire de tournées (annexe 5),
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés et révisés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

5

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 41 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la Compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionneuses qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention qui concernent les trois subventionneurs.

Les parties de la convention s'efforceront de se rencontrer toutes ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

6

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la Ville de Genève et le canton de Genève, et avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionneuses doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

4.11 Développement durable

La Compagnie veillera, dans sa gestion, à respecter au mieux les principes du développement durable.

4.12 Gestion du personnel

La Compagnie est tenue d'observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion de son personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales.

La Compagnie s'engage à respecter le principe de l'égalité entre femmes et hommes et à l'intégrer à tous les niveaux de la gestion des ressources humaines.

La Compagnie s'engage à mettre en place des mesures visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement et à en assurer le suivi.

Article 5 : Evaluation

Début 2023, dernière année de validité de la convention, la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procéderont ensemble à une évaluation des exercices 2021 à 2022 ainsi que des éléments connus de 2023. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 6) qui devra être remis à la fin du mois de février 2023 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

7

Elle tiendra également compte des contextes économique, sanitaire et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2023.

Une mise au concours publique des conventions de soutien conjoint pour la période suivante sera organisée par la Ville et le Canton de Genève. Les décisions seront communiquées à Pro Helvetia avant la mi-avril 2023. La décision de Pro Helvetia sera prise avant fin juin 2023.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des parties avec effet rétroactif à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

Les parties subventionneuses ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme s'il s'avère que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable.

Article 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 par signature des parties.

Fait à Zurich, le 3.3.21 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :


Sami Kanaan
Conseiller administratif

Pour le Canton de Genève


Thierry Apothéoz
Conseiller d'Etat

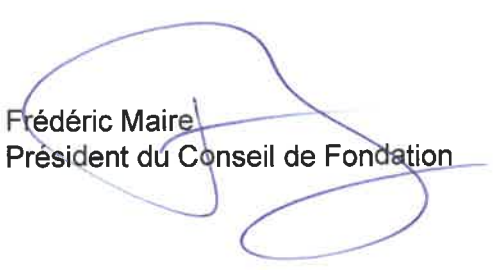
Pour Pro Helvetia :


Philippe Bischof
Directeur


Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène

Pour la Fondation Cie Gilles Jobin :


Gilles Jobin
Directeur artistique


Frédéric Maire
Président du Conseil de Fondation

Annexe 1

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

- <https://www.geneve.ch/fr/autorites-administration/administration-municipale/mise-disposition-logo> www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Pour la Ville de Genève :

Coré Cathoud
Conseillère culturelle
Département de la culture et de la transition numérique
Case postale 10
1211 Genève 17
core.cathoud@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 05

Pour le Canton de Genève :

Thylane Pfister
Conseillère culturelle
Office cantonal de la culture et du sport
Département de la cohésion sociale
Chemin de Conches 4
1231 Conches
thylane.pfister@etat.ge.ch
Tél. : 022 546 66 82

Pour Pro Helvetia :

Felizitas Ammann
Responsable Arts de la scène
Hirschengraben 22
8024 Zurich
fammann@prohelvetia.ch
Tél. : 044 267 71 63

Pour la Fondation Cie Gilles Jobin :

Gonzague Bochud
Administrateur
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève
Gonzague Bochud
compta@gillesjobin.com
Tél. 022 331 00 50

Compte :

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Nom et adresse du bénéficiaire:

Fondation Cie Gilles Jobin
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

IBAN : CH21 0078 8000 S330 2690 4

Banque : Banque Cantonale de Genève
Swift: BCGE CH GG XXX / 788

Annexe 2:

Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2021-2023

Annexe 3:

Statuts de la compagnie

Annexe 4:

Tableau de bord

Annexe 5 :

Formulaire de tournée

10

Annexe 6 :

Formulaire pour l'évaluation conjointe 2021-2023

MARS 2020

DOSSIER DE DEMANDE DE CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT

PÉRIODE 2021-2023

Cie Gilles Jobin

44, rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

TABLE DES MATIERES

I. ETAT DES LIEUX par Gilles Jobin

II. OBJECTIFS POUR LA NOUVELLE CONVENTION

III. PROJETS 2021-2023 : DANSE / RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Projet transversal : un lieu de recherche et de production en capture de mouvement de référence pour les arts vivants

IV. BUDGET PRÉVISIONNEL 2021-2023

V. DE 2018 À 2020 : LA CIE GILLES JOBIN : 3 ANS AU DELÀ DU RÉEL

1. Tournée de VRLI (2017 - 2020)
2. AR Creator : Tests AR autour du monde (2018 - 2019)
3. Création de Magic Window (2019)
4. Création de Dance Trail (2020)
5. Recherche : Real Time (2019-2020)
6. Recherche : Comédie virtuelle (2020)

VI. ANNEXES

1. Tableau bilan des tournées 2018-2019-2020

2. Crédits des pièces 2018-2019-2020

- Crédits de VRLI
- Crédits de Magic Window
- Crédits de Dance Trail
- Crédits de Real Time

3. Présentation sommaire de Camouflage (Création Saison 2021 - 2022)

4. Les comptes 2018

5. Les comptes 2019

6. Les CV des membres de la compagnie

- Directeur, chorégraphe, danseur, réalisateur : Gilles Jobin
- Directeur créatif : Camilo De Martino
- Artiste 3D : Tristan Sidiak
- Danseurs : Victoria Chiu, Maëlle Déral, Diya Naidu, Susana Panadés Diaz, Tidiane N'Diaye
- Directeur technique : Hugo Cahn
- Administration : Gonzague Bochud

7. Les statuts de la compagnie

8. Les membres du Conseil de fondation

9. Preuve d'affiliation à une institution de prévoyance

I. ETAT DES LIEUX

par Gilles Jobin

Mon projet pour les années à venir est de créer un dialogue artistique et conceptuel **entre les espaces scéniques réels et virtuels**. Je propose un projet de développement chorégraphique impliquant les technologies digitales pour la scène et les **nouveaux espaces virtuels de représentations**.

Après plusieurs années de recherche appliquée et de créations aux frontières du réel, je réalise le potentiel artistique de ces nouveaux dispositifs. La capture du mouvement, sa modification puis son intégration digitale démultiplient les possibilités pour la danse, les espaces digitaux sont les nouveaux espaces de la représentation à la disposition des auteurs chorégraphiques.

Après 25 ans de travail de création et diffusion, une vingtaine de créations présentées dans plus de quarante pays et approchant les 200000 spectateurs, je ressentais le besoin de redéfinir ma pratique artistique. Au cours de ces 25 années de création, j'ai exploré différents dispositifs scéniques : des grands plateaux, des scènes de taille moyenne et des espaces performatifs et inhabituels. Je suis passé du solo aux pièces de taille moyenne pour 5 ou 6 danseurs et à des formations de plus de 20 danseurs.

Si mon travail a toujours eu du succès auprès du public et des professionnels, dans le contexte d'un paysage chorégraphique national et international saturé de productions chorégraphiques et ayant de la peine à se renouveler j'avais besoin d'être stimulé. Il me fallait trouver de **nouveaux espaces artistiques à investir** et il me semblait nécessaire d'atteindre un autre public, autrement, et au-delà du cercle exclusif de la danse contemporaine.

C'est grâce à la résidence au CERN en 2012, où pour la première fois je consacrais du temps à la recherche fondamentale que je réalisais que j'avais besoin de remettre en question ma méthode de production. Il me fallait sortir d'un système devenu formaté, basé exclusivement sur la création et la tournée et qui n'offrait pas assez d'espace à la recherche et à l'innovation, mais surtout à **l'inattendu**.

J'avais besoin de resituer ma pratique aussi bien artistiquement qu'en terme de production. En 2017, je décidais de renoncer à la convention de soutien conjoint afin de retrouver une certaine liberté dans la direction donnée à mon projet chorégraphique. La décision fut difficile à prendre puisqu'elle fragilisait les bases financières sur lesquelles j'avais construit mon travail au cours des 11 dernières années de convention. Je décidais de privilégier l'artistique et de réduire la part des moyens attribués à l'administration en reprenant à mon compte les questions de production et de diffusion. Ce choix radical fut immédiatement bénéfique. Avec une compagnie restructurée, je me lançais dans la création de projets chorégraphiques innovants et je commençais à rencontrer de nouveaux interlocuteurs. Mes premières créations chorégraphiques numériques ont immédiatement attiré l'attention des programmeurs internationaux spécialisés me permettant d'atteindre un **nouveau public** et d'autres **réseaux de diffusion**.

Si je me suis toujours intéressé aux **nouvelles technologies**, c'est en 2012 que je décide de réaliser le un film en stéréoscopie, **WOMB**. Le film est projeté en première mondiale au GIFF à Genève en 2015 et c'est à partir de cette réflexion sur le **volume des corps** dans le cadre que je m'intéresse à la **réalité virtuelle** et plus particulièrement à la **capture de mouvement digitale**. En découvrant les possibilités actuelles pour capturer le mouvement j'étais fasciné ! On pouvait désormais capturer relativement facilement et très précisément le mouvement des corps dans l'espace, l'intégrer dans un logiciel 3D et créer un espace digital total dans lequel, et grâce à la réalité virtuelle, on pouvait être immergé réellement ! Voilà les nouveaux espaces artistiques à investir !

"Je réalisais qu'une autre dynamique de création et de diffusion chorégraphique était possible"

En créant successivement et avec la même équipe artistique, danseurs/euses et techniciens/ennes, la pièce en **réalité immersive VR_1** (2017), une installation permanente en **réalité augmentée** pour l'Aula des Cèdres à Lausanne **Magic Window** (2019), une **application** en réalité augmentée **Dance Trail** (2020) pour le Sundance Film Festival et le projet en **réalité virtuelle** la **Comédie Virtuelle** (2020) ainsi que le duo pour la scène **Real Time** (2020), la compagnie avait créé sans s'en rendre compte un **pipeline de production digitale** de niveau international et constitué une **compagnie de danse digitale inédite**, diffusant dans le monde entier des projets innovants.

Lausanne CERN

A la suite de la deuxième participation au *Sundance Film Festival* en 2020 avec une application en réalité augmentée, je réalisais qu'une autre dynamique de création et de diffusion chorégraphique était possible et que ces projets avaient ouvert la voie à l'exploration des **nouveaux espaces digitaux de représentation pour la danse**.

Ces créations chorégraphiques digitales ont immédiatement été invitées dans de prestigieux festivals. **VR_I** gagnera le Prix du Public et le Prix innovation au *Festival du Nouveau Cinéma* de Montréal en 2017. **VR_I** et **Dance Trail** sont invités successivement au *Festival du Film de Sundance* en 2018 et 2020 alors que **VR_I** est invité en section « Best of » à la *Mostra de Venice* en 2018. Le film en 3D **WOMB 3D** et **VR_I**, la pièce en réalité virtuelle immersive se complètent et sont souvent présentées ensemble notamment au *Festival du Nouveau Cinéma* de Montréal, à la *Haus der elektronischen Kunst* à Bâle, au *Spiral Hall* à Tokyo, à l'*UNAM* et la *Cineteca Nacional* de Mexico City. **VR_I** sera présenté en Suisse notamment aux *Numerik Games* à Yverdon, à l'*Arsenic*, au *Musée d'Aarau*, au *Théâtre Forum Meyrin* ou la *Tanzhaus* de Zurich et ce sera même la première pièce digitale à être programmée au *Journées cinématographiques de Soleure* en 2019. **WOMB 3D** tournera dans toute la Suisse durant le *Fête de la Danse* et sera invité à des festivals de cinéma comme *Courant 3D* à Angoulême ou au *San Francisco Dance Film Festival* où le film gagnera le Prix Innovation. **VR_I** sera présentée dans une quarantaine de villes dont de nombreuses capitales comme Séoul, Singapour, Shanghai, Moscou, Londres, Bruxelles, Madrid, Paris... Les lieux importants de la danse comme la *Biennale de la Danse de Lyon*, le *BAM* de New York, *Saddler's Wells* à Londres ou le *Théâtre National de Chaillot* à Paris se bousculent pour accueillir cette pièce de danse inédite.

Malgré ces immersions digitales, il ne s'agissait pas pour autant de délaisser la réflexion sur le travail en scène. Avec le duo **Força Forte** créé en 2016, nous intégrons au récit chorégraphique des éléments de capture de mouvement sous forme de projections. C'est cette séquence de capture de mouvement qui fut le déclencheur des projets virtuels qui suivront.

En 2019, je commence la création de **Real Time**, un duo pour la scène qui comportera de la capture de mouvement en temps réel, il sera créé au printemps 2020 et devrait être une synthèse scénique des explorations virtuelles de ces dernières années.

La création **Camouflage** pour la saison 2022-2023 sera **une pièce de grand format pour le grand plateau** de la *Comédie de Genève* impliquant aussi de la capture de mouvement en temps réel et des projections. En 2023, nous créerons une nouvelle pièce de taille moyenne dont la diffusion sera alternée avec la pièce de grand format **Camouflage**.

En ce début de décennie il est passionnant de pratiquer **un art chorégraphique au croisement des chemins du réel et du virtuel**. Un endroit où la danse et les arts du spectacle ont un rôle à jouer dans le développement et l'appropriation des nouvelles technologies par le public et les créateurs.

Ces technologies innovantes impliquent un processus de découverte de **nouveaux langages artistiques** et de **nouvelles pratiques de production et de diffusion**. En mettant les ressources et l'expérience de notre compagnie à disposition d'autres artistes et chercheurs de la région et d'ailleurs, je souhaite les associer à ma démarche en offrant **un espace de création et de recherche dédié aux arts digitaux du point de vue du spectacle vivant et spécialisé dans la capture de mouvement**. Et grâce à ce travail de recherche appliquée et de production artistique, nous pourrions créer des projets innovants et participer au développement d'une industrie créative régionale de niveau international.

Genève, le 29 février 2020

storytelling

VR_I (réalité virtuelle immersive) mais aussi le film WOMB (film 3D/stéréoscopie) ont été invités dans plusieurs festivals de cinémas. Il est inhabituel que la chorégraphie sorte du cadre de la diffusion spécialisée en danse ou en arts du spectacle et trouve une place dans d'autres domaines. Si le cinéma privilégie la narration, la danse propose un langage abstrait qui la rend difficilement compatible avec un public avide de *storytelling*. En atteignant quelques uns des meilleurs festivals de cinéma du monde avec des pièces chorégraphiques virtuelles c'est une position inédite qui est offerte à la chorégraphie. Grâce à ces nouveaux dispositifs numériques, c'est comme si le langage chorégraphique était augmenté et devenait immédiatement signifiant. Ces dispositifs technologiques offrent à la chorégraphie la possibilité de proposer son langage non narratif comme un outil de choix des nouveaux *storytellings*.



II. OBJECTIFS POUR LA NOUVELLE CONVENTION

L'activité principale de la Cie Gilles Jobin est la **création** et la **diffusion** des pièces de Gilles Jobin; s'ajoute à ces buts premiers la volonté de **développer** un **pole de compétences lié à la capture de mouvement**. Nos objectifs pour les 3 prochaines années sont donc les suivants :

- la création et la recherche chorégraphiques, y compris dans le domaine digital
- la diffusion nationale et internationale
- le positionnement de la compagnie en Suisse et dans le monde
- la création d'un studio de capture de mouvement professionnel
- la transmission et la formation dans le domaine digital
- l'emploi régional et la formation professionnelle
- l'optimisation des ressources financières
- la poursuite de mise en réseau notamment sur le continent américain et asiatique



III. PROJETS 2021-2023

PROJETS 2021

DANSE

Recherche & Création Camouflage

Diffusion Real Time

Diffusion Dance Trail

Diffusion Comédie virtuelle

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Studio de capture de mouvement

PROJETS 2022

DANSE

Création Camouflage

Diffusion Real Time

Diffusion Dance Trail

Diffusion Comédie virtuelle

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Studio de capture de mouvement

PROJETS 2023

DANSE

Création 2023

Diffusion Real Time

Diffusion Dance Trail

Diffusion Comédie virtuelle

Diffusion Camouflage

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Studio de capture de mouvement

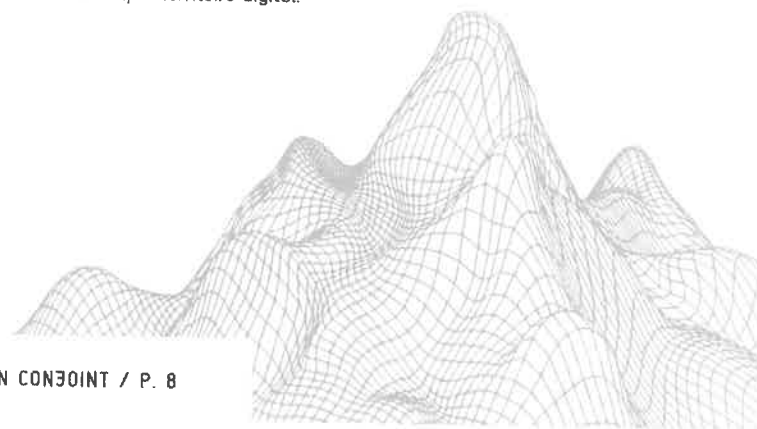
Projet transversal 2020 – 2023 : faire des Studios 44 un lieu de recherche et de production en capture de mouvement de référence pour les arts vivants

Parmi l'ensemble de nos projets 2020 – 2023, il en est un d'envergure qui va se déployer sur les 3 ans : la création d'un studio de capture de mouvement de niveau professionnel destiné aux arts vivants.

Le but est de créer un espace dédié à la recherche et à la production de projets artistiques et de recherche impliquant de la capture de mouvement.

En 2020, l'importance des médias numériques dans notre société est déterminante. Dans un monde où la technologie se trouve de plus en plus imbriquée dans la vie réelle des personnes ; le monde du spectacle n'échappe pas à cette évolution. Les possibilités offertes par la numérisation du mouvement permettent aujourd'hui de « capter » le mouvement et ensuite de le réintégrer dans des dispositifs numériques en 3 dimensions. Le corps et son mouvement peuvent être scannés et deviennent ainsi un objet informatique, modifiable, qui peut être intégré dans de nombreux dispositifs digitaux (cinéma, animation, réalité augmentée et virtuelle, hologrammes, espaces interactifs...).

Les nouvelles techniques de restitution de l'image – 3D, réalité virtuelle et augmentée – permettent aux créateurs de s'affranchir des lois de la physique en termes de contenu mais aussi d'investir les nouvelles plateformes de diffusion de l'image digitale. La frontière entre le monde réel et virtuel devient poreuse et les artistes investissent désormais les nouveaux espaces possible pour la création, le territoire digital.



Si la technologie de capture de mouvement a évolué de manière spectaculaire ces dernières années, il n'en reste pas moins que l'accès aux équipements de capture de mouvements reste aujourd'hui encore coûteux et difficile. **Le moment de la capture de mouvement est le goulet d'étranglement d'un projet digital.**

Autre point à la fois coûteux et rédhibitoire dans la capture de mouvement est **le traitement des données**. « Nettoyer » les erreurs de capture est un travail long et fastidieux.

En offrant un équipement de qualité **pour la création de contenus artistiques et de recherche en capture de mouvement**, accompagnés par une équipe de production aguerrie au dispositif, nous souhaitons **briser la barrière technologique et économique** qui empêche de nombreux artistes de s'attaquer à la production de contenu digital.

Autre frein à la créativité : le **manque de connaissance de ce qu'est le processus de production d'un projet digital**. La création d'une pièce digitale demande de nombreuses compétences inhabituelles dans le monde du spectacle mais aussi dans le monde du cinéma. Plutôt issus du jeu vidéo ou du graphisme 3D, les artistes nécessaires sont des artistes/graphistes 3D, des *technical artists*, des développeurs, des artistes multimédias. Voilà pourquoi, pour accompagner le studio, il faut **développer un centre de compétences et de formation**.

Nous proposerons aux équipes artistiques, mais aussi aux interprètes (comédiens/iennes, danseurs/euses), et bien sûr aussi aux professionnels concernés par le domaine, d'être formé/e/s à l'utilisation de l'équipement. Ils/Elles pourront ainsi autant profiter de notre **pipeline de production** qu'opter pour une **formation** leur permettant de contrôler au maximum **leur** travail et d'en minimiser les coûts.

L'art est recherche et la recherche est un art

La région romande – la Ville de Genève – réunit des compétences d'excellent niveau et se distingue déjà sur la scène de la création digitale internationale.

Un lieu spécifique dédié à la recherche et à la création de contenu digital artistique de haut niveau – aussi bien dans le domaine chorégraphique que digital – est un outil nécessaire pour notre ère digitale, le créer est l'un des objectifs que nous nous fixons durant les 3 ans à venir.

IV. BUDGET PRÉVISIONNEL 2021–2023

	2021	2022	2023
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES			
Personnel permanent			
<i>salaires bruts</i>			
<i>charges sociales</i>	315 840.00	315 840.00	315 840.00
Total personnel permanent	62 852.16	62 852.16	62 852.16
	378 692.16	378 692.16	378 692.16
Personnel intermittents			
<i>salaires bruts</i>			
<i>charges sociales</i>	268 441.74	279 274.74	242 875.86
Total intermittents	53 419.91	55 575.67	48 332.30
	321 861.65	334 850.41	291 208.16
Total des salaires	700 553.81	713 542.57	669 900.32
VOYAGES			
Total des frais de voyages	30 000.00	40 000.00	35 000.00
Honoraires			
Total des honoraires	35 000.00	30 000.00	25 000.00
Frais de production			
Total frais de production	35 000.00	40 000.00	30 000.00
Frais de communication			
Total frais de communication	10 000.00	10 000.00	10 000.00
Frais administratifs et de locaux			
Total des frais administratif et locaux	54 650.00	54 650.00	54 650.00
TOTAL CHARGES	865 203.81	888 192.57	824 550.32
RECETTES			
Pro Helvetia	120 000.00	120 000.00	120 000.00
Canton de Genève	170 000.00	170 000.00	170 000.00
Ville de Genève	170 000.00	170 000.00	170 000.00
Mise à disposition des locaux par la Ville	37 500.00	37 500.00	37 500.00
Total subventions	497 500.00	497 500.00	497 500.00
Loterie Romande	30 000.00	30 000.00	40 000.00
Fonds Intermittents	0.00	6 000.00	0.00
Fondation Meyrinoise du Casino	0.00	0.00	20 000.00
Corodis	15 000.00	15 000.00	15 000.00
Swissnex	0.00	0.00	10 000.00
Fondations Privées	0.00	20 000.00	0.00
Total autres soutiens ponctuels	45 000.00	71 000.00	85 000.00
Coproduction La Comédie Camouflage	150 000.00	150 000.00	0.00
Autres coproducteurs	20 000.00	20 000.00	80 000.00
Cessions	142 000.00	140 000.00	152 000.00
Produits workshops, video, cours, autres recettes	11 000.00	10 000.00	10 000.00
Total des recettes propres	323 000.00	320 000.00	242 000.00
TOTAL RECETTES	865 500.00	888 500.00	824 500.00
RESULTAT	296.19	307.43	50.32

V. De 2018 à 2020 :

La Cie Gilles Jobin : 3 ans au delà du réel



De 2018 à 2020 la Cie Gilles Jobin a effectué un virage **au-delà du réel**. En produisant successivement et avec la même équipe créative et les mêmes danseurs plusieurs projets impliquant des univers virtuels, la compagnie s'est affirmée **au-delà du cercle de la danse contemporaine** comme l'un des moteurs de la création digitale internationale.

Avec la reconnaissance de festivals prestigieux dans le domaine digital tel que le *FNC Explore à Montréal*, le *Sundance Film Festival* (à deux reprises) et *Venise VR*, le projet chorégraphique de la compagnie rayonne et offre un écho élargi au langage chorégraphique de Gilles Jobin à travers le monde.

Le travail de la compagnie de Gilles Jobin – élu Digital Shaper 2018 par le magazine Bilan – s'affirme comme une force créative irradiant **au-delà du domaine purement chorégraphique** tandis que la compagnie est régulièrement sollicitée pour participer à la **réflexion sur la création digitale**.

L'optique digitale de notre compagnie de danse est de faire rayonner notre art et d'investir les nouveaux espaces digitaux. Le but de la compagnie est d'étendre la réflexion digitale dans le domaine des arts vivants et du spectacle.

1. Tournée de VR_I (2017 – 2020)

UNE EXPÉRIENCE DE RÉALITÉ VIRTUELLE IMMERSIVE, CRÉATION 2017

En 2017, la Cie Gilles Bobin crée, en collaboration avec Artanim, **VR_I**, une pièce chorégraphique en réalité virtuelle immersive. La pièce a été présentée au *Théâtre Forum Meyrin* et, pour sa première sortie en automne 2017, lui ont été attribués le Grand Prix Innovation et le Prix du Public au *Festival du Nouveau Cinéma* de Montréal. Début 2018, **VR_I** a été sélectionné au *Sundance Film Festival*. La sortie internationale de **VR_I** a amorcé une diffusion importante – et exemplaire dans le domaine de la réalité virtuelle – jusqu'en automne 2020.



Sélectionnée aussi bien dans son circuit habituel, soit les lieux et **festivals dédiés à la danse et aux arts scéniques** (*Biennale de la danse* de Lyon, *Swiss Dance Days*, *Mercat de les Flors*, le *BAM* de New York ou encore le *Théâtre National de Chaillot*) que dans des **festivals de cinéma** suisses et internationaux (*Sundance Film Festival* (USA), *Festival International du Film de Venise* (I), *Festival International de Marrakech* (MA), *Les Journées cinématographiques de Soleure* (CH)) ainsi que dans des **festivals et espaces numériques** comme le *World VR Forum* (CH), *Polytech* (RU), *Vertice* (MX), la *Haus der elektronischen Künste* Basel ou les *Numerik Games* à Yverdon. En 2018, **VR_I** s'est installé à New York pour trois semaines de représentations à la prestigieuse

Brooklyn Academy of Music (BAM) dans le cadre du festival Teknopoïis, ont suivi une tournée en Asie au mois de mai (Singapour, Séoul, Tokyo, Shanghai) ainsi qu'une reprise à *La Comédie de Genève* et d'autres dates en Europe, dont le *Théâtre National de Chaillot* à Paris. En 2020, **VR_I** continue à être très sollicité.

Vous trouverez le détail des tournées 2018, 2019 et 2020 en annexe 1.



Souignons qu'à fin 2020, ce seront près de 20'000 spectateurs, dans plus de 40 villes, sur 4 continents qui auront expérimenté **VR_I**.

2. AR Creator : Tests AR autour du monde (2018 – 2019)

UNE APPLICATION DE RÉALITÉ AUGMENTÉE, CRÉATION 2018

Printemps 2018, l'équipe créative de la compagnie Gilles Bobin lance son premier projet de recherche en **réalité augmentée**. Elle développe alors une application de démonstration, **AR Creator**, qui permet de déposer des danseurs dans toutes sortes d'endroits spectaculaires. L'idée étant de produire une application ludique qui soit téléchargeable sur l'AppStore et qui permette aux utilisateurs d'intégrer des danses virtuelles dans le monde réel, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Cette application, **AR Creator**, a été testée à travers le monde pendant plus d'un an afin d'en définir les fonctionnalités.

Spectaculaire lors d'un événement public, pour la saisir encore mieux, on peut prolonger son existence grâce la fonction mobile de l'application qui permet d'emmener des danses avec soi.

En offrant la possibilité aux spectateurs de télécharger l'app sur leur appareil, on donne la possibilité à l'application d'évoluer en fonction de l'usage.





CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT / P. 15



3. Création de Magic Window

UNE INSTALLATION PERMANENTE EN REALITE AUGMENTEE, CREATION 2019

Depuis 1979, l'État de Vaud accompagne toute construction ou rénovation de bâtiment d'une intervention artistique ; dans ce cadre, trois concours d'intervention artistique ont été lancés en 2018. Invité à participer au concours organisé par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) dans le cadre d'importants chantiers en cours ou futurs de l'État, Gilles Jobin a déposé un projet nommé **Magic Window**, qui a remporté le concours à l'unanimité. Il s'agissait pour cette intervention artistique de proposer un projet n'ayant pas d'impact sur le site, une oeuvre qui soit, éphémère pour l'utilisateur mais pérenne sur le site. La **réalité augmentée**, une technologie innovante permettant d'inclure des corps virtuels dans l'espace réel s'est immédiatement imposée comme le medium

Pour expérimenter cette pièce chorégraphique en réalité augmentée (AR), les visiteurs équipés d'un smartphone iOS compatible pour la réalité virtuelle doivent installer une application gratuite sur leur appareil. En scannant les marqueurs disposés dans l'espace extérieur et intérieur de l'Aula, ils feront apparaître sur leur écran des danseurs virtuels mêlés à la réalité de l'architecture.

Pour cette pièce virtuelle, Gilles Jobin a imaginé des danses abstraites qui sont en résonnance avec l'architecture du lieu, comme un complément visuel et contemporain au constructivisme minimal de l'architecture de Jean Tschumi. En jouant avec les perspectives et les échelles de grandeur, le chorégraphe met en relation la taille des corps avec celle du bâtiment.



CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT / P. 16

Cette installation qui permet une visite interactive et augmentée du site de l'Aula des Cèdres a été inaugurée le 30 septembre 2019 en présence des autorités vaudoises.



Site **MAGIC WINDOW** : <http://magicwindow.space/>

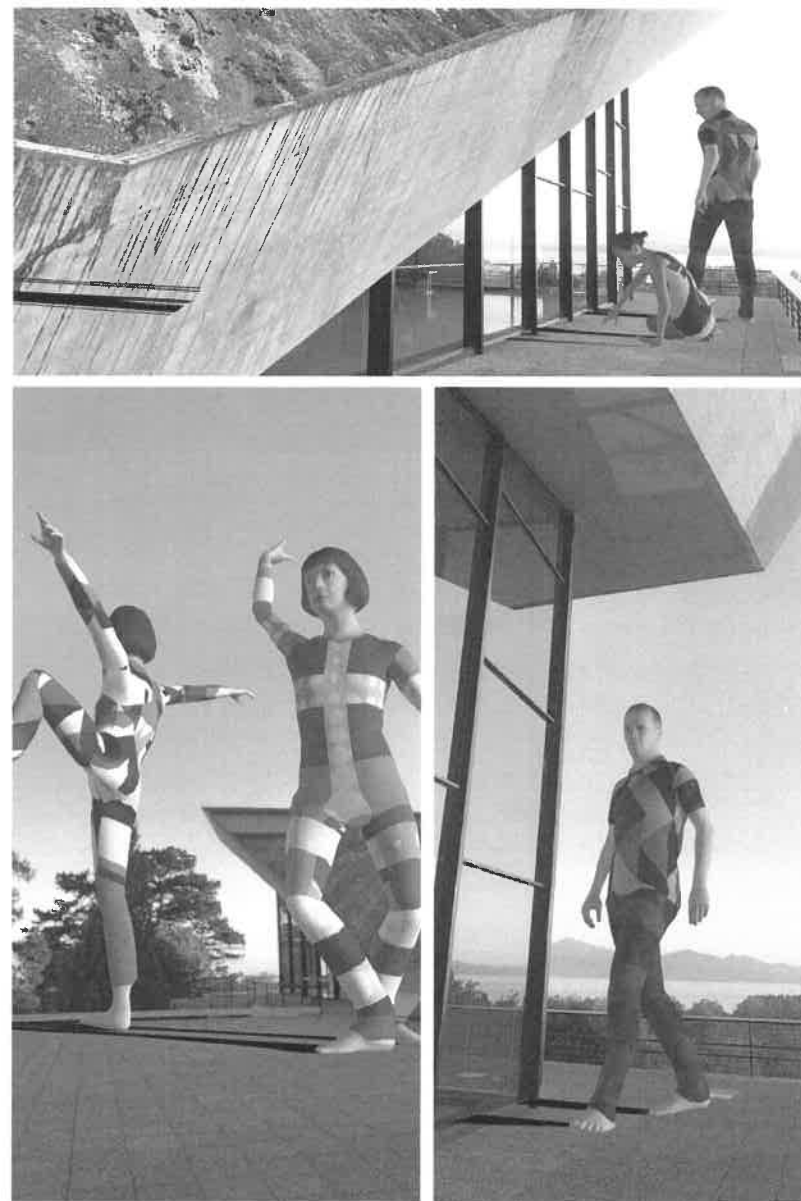
Trailer **MAGIC WINDOW** : <https://vimeo.com/366053985>

Présentation de la rénovation du bâtiment : <https://vimeo.com/39417635>

Lien pour télécharger l'application :
<https://apps.apple.com/ch/app/magic-window/id1478425104?l=fr>

Le communiqué de presse est accessible ici : <http://bit.ly/2CbffHys>

Le rapport du jury sur les candidatures pour la restauration de l'Aula des Cèdres est à consulter ici : <http://bit.ly/2HePKIA>



4. Création de Dance Trail

UNE APPLICATION EN REALITE AUGMENTEE MOBILE ET « SITE SPECIFIQUE », CRÉATION 2020

Dance Trail est une pièce en réalité augmentée sous forme d'application iOS, disponible au téléchargement gratuit sur l'App Store, qui permet aux utilisateurs, à travers un smartphone ou une tablette, d'inviter des danseurs virtuels dans le monde réel, qu'il s'agisse de danses créées pour des espaces déterminés (site spécifique / location based) ou de danses déposées par les utilisateurs dans leur environnement.

Site Dance Trail
www.dancetrail.app

Trailer Sundance
<https://vimeo.com/385841894>

Trailer Sundance (version longue)
<https://vimeo.com/382160142>

Lien pour télécharger l'application : <https://apps.apple.com/us/app/dance-trail/id1492301269?l=fr&ls=1>



5. Recherche : Real Time

DUO POUR 2 DANSEUSES ET CAPTURE DE MOUVEMENT EN TEMPS REEL, CRÉATION 2020

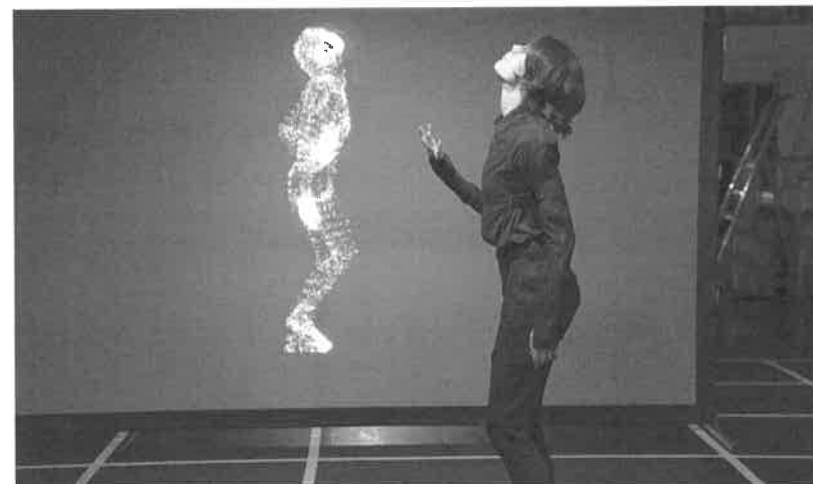
Avec l'arrivée de dispositifs technologiques tels que la **projection en 3D**, la **réalité virtuelle** ou la **réalité augmentée** de nouveaux espaces se sont ouverts à la création chorégraphique. Pour un chorégraphe, la question du **temps réel** (real time) est constitutive du langage artistique et grâce aux technologies actuelles, il devient possible de proposer des dispositifs mixtes qui cohabitent dans une même réalité : le temps réel du spectateur.

Avec **Real Time**, pièce pour la scène et dans un rapport frontal, il propose une réflexion sur la notion même de temps réel et les différents niveaux de réalités qui cohabitent au sein du "temps réel"

Ce duo scénique promet une nouvelle expérience au cours de laquelle le mouvement des deux danseuses sera capturé sous les yeux du public et diffusé en temps réel sur différents écrans.

Passés par le filtre de la numérisation, les corps se multiplient et se métamorphosent, avatars ou formes abstraites.

Avec **Real Time**, la capture de mouvement devient **agent de fusion du réel de la scène et du virtuel**.



Répétitions

9 au 20 septembre 2019
Studios44 – Genève

17 février au 3 avril 2020
Studios44 – Genève

7 au 28 avril 2020
Théâtre Arsenic – Lausanne

Création

Théâtre Arsenic – Lausanne : 29-30.04/1-2-3.05. 2020
Théâtre Forum Meyrin – Genève : 5.05. 2020



6. Recherche : Comédie virtuelle

MODELISATION DU NOUVEAU BÂTIMENT DE LA COMEDIE DE GENEVE & ET Y INCLORE
DU CONTENU ARTISTIQUE (EXPERIENCE VR). CRÉATION 2020

Le *Théâtre de la Comédie de Genève* est la plus ancienne institution théâtrale de la ville. La nouvelle direction, assurée par Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer (NKM), souhaite offrir à la population une institution de dimension régionale, adaptée à la pluralité des arts de la scène d'aujourd'hui, **une scène du XXI^e siècle**. Théâtre de création et d'accueil, la *Nouvelle Comédie* tiendra un rôle essentiel dans la valorisation de la scène de Suisse romande et permettra au public d'assister aux spectacles marquants présentés sur les grandes scènes européennes. Le chantier imposant ouvert en juin 2017 verra l'inauguration du nouveau bâtiment en automne 2020.

L'idée de Gilles Jobin est d'une part d'offrir une **réplique virtuelle** au nouveau bâtiment et, d'autre part, de penser ce nouveau théâtre comme un **lieu ouvert aux nouvelles technologies et à la création numérique**. Ainsi, le projet est dans un premier temps de **numériser le futur théâtre** pour une expérience VR afin d'en permettre la visite virtuelle mais aussi de préparer ce nouveau lieu de création à la **programmation de pièces en « extended reality »** (réalités virtuelles, augmentée et mixtes).



Les 25 et 26 avril prochains, le public pourra, par la force de la réalité virtuelle, visiter le nouveau bâtiment de la *Comédie de Genève* avant même son inauguration. Avec pour tout bagage un casque VR et deux manettes, le spectateur découvrira scènes et coulisses du nouveau bâtiment de la *Comédie*. Une visite unique et singulière qui traite de l'espace, du corps et du mouvement. Une expérience ludique à vivre à côté du bâtiment (bien réel) de la *Comédie de Genève* qui ouvrira ses portes au public en septembre 2020.



<https://www.f-lex.info/programme/comedie-virtuelle>



VI. ANNEXES

1. Tableau bilan des tournées 2018-2019-2020

DATES	LIEU	THEATRE/FESTIVAL	PIECES	JOUR	REPRES	SPECTATEURS
TOURNEE 2018 SUISSE						
20 février	Genève	Session ville Genève - Studio 44	VA.1	05	6	24
17 et 18 mars	Storbörn	Phonix Theatre	VA.1	2	24	100
17 et 18 mars	Storbörn	Phonix Theatre	W08B	2	24	100
20 avril et 6 mai	Lausanne	Théâtre Arancic	VA.1	10	105	800
20 avril et 6 mai	Lausanne	Théâtre Arancic	W08B	10	105	800
22 mai - 8 juin	Berthoud	Théâtre Forum	VA.1	4	4	205
22 mai - 8 juin	Berthoud	Théâtre Forum	W08B	4	4	205
24 - 26 août	Nuremberg	Murneis Gump	VA.1	3	67	295
TOURNEE 2019 SUISSE						
18 - 27 janvier	Paris (Cité)	Sundance Film Festival - New Frontiers	VA.1	9	200	940
18 janvier	Rio de Janeiro	Pandema Festival	W08B	1	1	180
22 janvier - 2 février	Basel	Festival Frimats	W08B	1	1	180
3 et 4 février	Diamond - Farnand	Festival Courant 30	W08B	2	2	2
5 - 8 avril	Heldinil	Loliva Dance Film Festival	VA.1	5	71	365
7 avril	Heldinil	Loliva Dance Film Festival	W08B	1	10	60
18 et 20 mai	Moscou	Polytech Festival of Science, Art and Technology	VA.1	2	47	234
1 - 4 juin	Berlin (am)	On the Beach	VA.1	4	43	205
28 août - 8 septembre	Vienne	Porta sinologica di Venezia	VA.1	12	240	1200
3 septembre	Liège	Biennale de Danse de Liège	W08B	1	1	1
13-16.10 - 23 septembre	Liège	Biennale de la Danse de Liège	VA.1	9	150	7148
21 sept - 28 oct	Valence	Lux Scène nationale de Valence	W08B	33	7	7
27 - 30 oct	Valence	Biennale de Liège - Lux Valence	VA.1	4	64	307
18 - 21 oct	Berlino	Mercat de les Flors	W08B	4	81	305
18 - 21 oct	Berlino	Mercat de les Flors	VA.1	2	7	7
10 - 11 novembre	Moscou	On the Beach	VA.1	1	60	380
10 - 11 novembre	Moscou	On the Beach	W08B	1	60	380
10 - 18 novembre	Liège	Biennale de Liège	VA.1	3	48	238
22 novembre	Berlin	Int. Short Film Festival Berlin	W08B	1	1	1
21 - 24 novembre	Roma	Letitudo Svizzera	VA.1	3	64	270
30 novembre	Bernano	Fondation Passarella	W08B	1	7	7
3 décembre	Bernano	Centre Art Don San Felo	W08B	1	7	7
3 - 6 décembre	Bernano	Festival International de Retrazech	VA.1	4	60	295
11 décembre	Bernano	Centre Topica	W08B	1	7	7
TOURNEE 2019 SUISSE						
10 - 13 janvier	Moscou	Teatrumalim Aghu	VA.1	4	47	244
20 janvier - 10 mars	Zollikofen	Goethehaus Fribourg	VA.1	3	60	300
23 - 27 janvier	Zollikofen	Goethehaus Fribourg	W08B	1	1	1
23 - 27 janvier	Zollikofen	Goethehaus Fribourg	VA.1	3	68	280
6 - 8 février	Lausanne	Salon Danse Ua et Lausanne	VA.1	4	78	380
14 - 17 février	Nuremberg	Théâtre du Passage. Hiver de danse	VA.1	4	78	380
14 - 17 février	Nuremberg	Théâtre du Passage. Hiver de danse	W08B	4	en continu	en continu
28 mars - 14 avril	Genève	La Comédie de Genève	VA.1	12	140	728
5 - 8 septembre	Dürich	TeatrPang	VA.1	3	48	230
30 septembre	Lausanne	Aula des Cadres	W08B	1	7	7
TOURNEE 2020 SUISSE						
2 février	Anvers	ONE Anvers	W08B	1	7	7
20 février - 10 mars	New York	NYT Festival Festival	VA.1	10	224	970
20 février - 10 mars	New York	NYT Festival Festival	W08B	10	224	970
9 - 12.10 - 18 mai	Shanghai	Shanghai	VA.1	8	110	697
17 mai	Poland	Festacale Poudam	W08B	1	1	1
21 - 28 mai	Secol	Paulina Tine Linia	VA.1	6	70	319
29 - 30 mai	Singapore	Singapore International Festival SIFA	VA.1	3	38	180
7 - 8 juin	St. Petersburg	United Look	VA.1	3	48	228
11 - 15 juin	Voronezh	Phonox Festival	VA.1	5	82	487
20 - 30 septembre	Moscou	On the Beach de Liège	VA.1	3	48	237
20 - 30 septembre	Moscou	On the Beach de Liège	W08B	3	48	237
8 - 10 novembre	Liège	Biennale de Liège	VA.1	5	70	319
8 - 10 novembre	Liège	Biennale de Liège	W08B	5	80	380
10 - 18 novembre	Nuremberg	Teatro Speranza	VA.1	2	30	144
3 décembre	Milan	Neo Performance Festival X	W08B	1	1	1
13 - 16 décembre	Paris	Théâtre de Chaillet	VA.1	7	80	200
TOURNEE 2020 SUISSE						
21 - 28 août	Sverdlov	Théâtre Berne Besson	VA.1	3	TBA	TBA
28 août	Genève	Comédie Virtuelle	W08B	1	7	7
28 août - 3 mai	Lausanne	Théâtre Arancic	Reg. Time	5	5	TBA
5 mai	Lausanne	Théâtre Arancic	Reg. Time	1	1	TBA
TOURNEE 2020 SUISSE						
9 - 11 janvier	Paris	Théâtre de Chaillet	VA.1	4	44	220
21 - 25 janvier	Nuremberg	Nuremberg	VA.1	4	28	138
24 janvier - 2 février	Paris (Cité)	Sundance Film Festival - New Frontiers	VA.1	10	7	7
12 - 14 mars	Bruxelles	Festival XS / Théâtre National Wallonie	VA.1	3	TBA	TBA
17 - 18 avril	Liège	Saddler's Wells	VA.1	3	TBA	TBA
16 - 17 mai	Flamant	La Commanderie	VA.1	3	TBA	TBA
21 - 24 mai	Poland	Tanzdage Poudam	VA.1	4	TBA	TBA
20 - 22 juin	Leggoburg	Int. Fiquencho Festival	VA.1	3	TBA	TBA

2. Crédits des pièces

2. 2018-2019-2020

Crédits | VR_I

Une pièce chorégraphique en réalité virtuelle immersive
Un projet de la Cie Gilles Jobin & Artanim

Chorégraphie :	Gilles Jobin
Danse :	Susana Panadés Díaz, Diya Naidu, Victoria Chiu, Tidiane N'Diaye, Gilles Jobin
Plateforme VR & Technologie immersive :	Artanim
Costumes et décor :	Jean Paul Lespagnard
Environnement musical immersif :	Carla Scaletti / Symbolic Sound
Directeur de production :	Camilo de Martino
Artiste 3D :	Tristan Siodlak
Scans 3D & Capture de mouvement :	Artanim
Assistante du chorégraphe :	Susana Panadés Díaz
Administration et comptabilité :	Gonzague Bochud
Directeur technique en tournée :	Hugo Cahn
Tour manager :	Susana Panadés Díaz
Opérateurs VR_I en tournée :	Camilo de Martino, Tristan Siodlak, Susana Panadés Díaz, Hugo Cahn
Production :	Cie Gilles Jobin Genève – Suisse

Soutiens : Loterie Romande, Fondation Meyrinoise du Casino, Fonds mécénat SIG



Crédits | Magic Window

Une pièce chorégraphique en réalité augmentée
Un projet de la Cie Gilles Jobin

Danse:	Victoria Chiu Maelle Deral Diya Naidu Susana Panadés Díaz Gilles Jobin Tidiane N'Diaye Gilles Jobin
Directeur artistique:	Camilo De Martino
Directeur créatif:	Tristan Siodlak
Lead artiste 3D:	Cem Koker
Développeurs:	Yves Schmid Dornbierer 3do Maps Artanim Embodied Movement Design Studio
Technologie AR/AR technology:	A-LL Creative Technology
Capture de mouvement et scans 3D:	Victor Roy
Capture de mouvement:	Tristan Siodlak
Intégration technologique:	Atelier Jeca
Modélisation CAD:	Cie Gilles Jobin
Graphiste:	Susana Panadés Díaz
Peintures:	Gonzague Bochud
Production :	
Assistante chorégraphique:	
Administration :	

La Compagnie Gilles Jobin est soutenue par la Ville de Genève.

Magic Window est lauréat du concours d'intervention artistique lié à la rénovation de l'Aula des Cédres de l'Etat de Vaud



Crédits | Dance Trail

Une pièce chorégraphique en réalité augmentée
Un projet de la Cie Gilles Jobin

Artistes principaux

Directeur artistique
Directeur créatif
Artiste 3D
Technologie AR
Produit par
Administration
Distribution

Gilles Jobin
Camilo De Martino
Tristan Sliodak
Susana Panadés Diaz
Gilles Jobin
Camilo De Martino
Tristan Sliodak
A-LL Creative Technology
Cie Gilles Jobin
Gonzague Bochud
Susana Panadés Diaz
Victoria Chiu
Maëlle Déral
Diya Naidu
Tidiane N'diaye
Gilles Jobin
Cinéforum
Loterie Romande
SRG SSR
Ville de Genève



La présence de Dance Trail au Sundance Film Festival 2020 a été rendue possible grâce aux soutiens de Swissfilms, Swissnex, l'Office fédéral de la culture, la SSA et de l'État de Genève.

Crédits | Real Time

Direction et chorégraphie

Gilles Jobin

Danse

Maëlle Déral
Susana Panadés Diaz
Hugo Cahn
Tristan Sliodak

Techniciens sur scène

Musique
Lumière
Directeur créatif
Lead artiste 3D

Hahn Rowe
Hugo Cahn
Camilo de Martino
Tristan Sliodak

Capture de mouvement

Qualysis

Production
Direction technique
Administration

Cie Gilles Jobin – Genève
Hugo Cahn
Gonzague Bochud

Coproduction

Théâtre Forum Meyrin
Arsenic – Centre d'art scénique
contemporain

Avec le soutien de (par ordre alphabétique)

Fondation Meyrinoise du Casino
Loterie Romande
Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture



La Compagnie Gilles Jobin est soutenue par la Ville de Genève

3. Présentation sommaire de Camouflage Création Comédie de Genève Saison 21 – 22

Camouflage

PIÈCE POUR GRANDE SCÈNE AVEC CAPTURE DE MOUVEMENT EN TEMPS RÉEL

Dates : Saison 21 – 22 – La Comédie de Genève

Le **camouflage** est une méthode de dissimulation. Il permet à un organisme visible ou à un objet de passer inaperçu, en se (con)fondant avec son environnement. La théorie du camouflage couvre les différentes stratégies qui sont utilisées pour obtenir cet effet. **Camouflage** est une pièce sur la **disparition et l'apparition**. Elle propose une réflexion sur les illusions visuelles et les identités empruntées. Sur scène, la forêt est vivante, les tentes sont des portails d'espace-temps et des fumeroles acides indiquent une fable écologique. **Camouflage** pour disparaître. **Camouflage** pour apparaître.

Un dispositif scénique multiple et ambitieux

Camouflage se veut comme la somme des expériences scéniques et visuelles menée par la Cie Gilles Jobin au cours des dernières années. **Camouflage** est une pièce de grand format avec un fort accent porté sur le visuel. Nous imaginons pour ce projet un **dispositif de projection scénique innovant** alliant les technologies digitales de projection et les mouvements de décor. A la fois **analogiques et digitales**, des **images grand format et en relief** se combinent aux mouvements des danseurs et du décor. Pour certaines séquences, les mouvements des danseurs sont captés en temps réel par un dispositif de capture de mouvement. Leur image digitale sera projetée en **temps réel et en 3D** sur le volume du décor.



Fondée en
1928



Fondation Cie Gilles Jobin

GENEVE

4. Les comptes 2018

RAPPORT
de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de Fondation
appelé à statuer sur les comptes
de l'exercice 2018

GENÈVE, 1205
Rue des Battoirs 7
Tél. 022 301 54 40
Fax 022 301 54 70
geneve@scfid.ch

LAUSANNE, 1001
Ch. de Morlex 3
Tél. 021 313 44 30
Fax 021 315 44 39
lausanne@scfid.ch

VIEVEY, 1800
Rue de la Madeleine 39
Tél. 021 925 50 30
Fax 021 925 50 31
vevey@scfid.ch

FRIBOURG, 1700
Rue de la Banque 5
Tél. 026 460 70 10
Fax 026 460 70 11
fribourg@scfid.ch

SION, 1950
Av. de la Gare 32
Tél. 027 322 05 55
Fax 027 322 05 57
sion@scfid.ch

No 530/19

OV

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de Fondation de la
Fondation Cie Gilles Jobin

GENEVE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Fondation Cie Gilles Jobin pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications de flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 5 février 2019

SCF REVISION SA


Olivier Volper
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)


Fernando Martin

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) 2018

1 INDICATIONS RELATIVES A LA FONDATION

NOM ET ACTIVITE

La Fondation Cie Gilles Jobin, créée en 2000, a pour objectif de soutenir et de promouvoir la création artistique contemporaine, de favoriser les échanges culturels et artistiques en Suisse ainsi que les échanges internationaux, de promouvoir la création chorégraphique contemporaine et notamment d'administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de Gilles Jobin ainsi que toutes les activités liées à son travail artistique.

N° de dossier : 3297-ANT

ADRESSE

44 rue Coulouvrenière
1204 Genève
022 / 331 00 50
info@gillesjobin.com
www.gillesjobin.com

AUTORITE DE SURVEILLANCE

La fondation est assujettie à la surveillance de la Confédération, par l'intermédiaire du Département fédéral de l'intérieur, par décision du 18 décembre 2006.

STATUTS

La fondation a été créée le 23 mai 2000. Les statuts, du 18 décembre 2006, mentionnent le but suivant : "Soutenir et promouvoir la création artistique contemporaine, favoriser les échanges culturels et artistiques en Suisse et à l'étranger; soutenir et promouvoir la formation en danse contemporaine ; promouvoir la création chorégraphique contemporaine et notamment administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de Gilles Jobin ainsi que toutes ses activités artistiques."

MEMBRES ET PERSONNES AYANT QUALITE POUR SIGNER

Conseil de fondation

Frédéric Maire, président
Elena Tatti, vice-présidente
Evelyne Theytaz, secrétaire
Michael Doser, membre

signature collective à deux
signature collective à deux
signature collective à deux
sans droit de signature

Non membre du conseil de fondation, avec pouvoir de signature

Gilles Jobin, directeur

signature individuelle

COMPTABILITE

Monsieur Gonzague Bochud
Fondation Cie Gilles Jobin
44 rue Coulouvrenière
1204 Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

ORGANE DE REVISION

SCF Révision SA
Olivier Volper
Rue des Battoirs 7
1205 Genève
022.301.54.40
olivier.volper@scfid.ch

EXONERATION FISCALE

La fondation est exonérée des impôts communal, cantonal et fédéral sur le bénéfice et le capital, selon les décisions des 18 avril et 18 juin 2008 de l'Administration cantonale genevoise.

2 INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

Les principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

<u>Détail des subventions</u>	2018 CHF	2017 CHF
Soutien Pro Helvetia	105'000.00	120'000.00
Soutien Canton de Genève	132'000.00	170'000.00
Soutien Ville de Genève	125'000.00	170'000.00
Sous-total convention tripartite	362'000.00	460'000.00

Subventions en nature

Une convention de mise à disposition des locaux a été signée le 17 décembre 2007 par le Département de la culture de la Ville de Genève et la fondation.

La valeur de la prestation en nature accordée par la Ville de Genève s'élève à CHF 35'736.00 en 2018 (idem en 2017). Ce montant est enregistré dans le compte d'exploitation de la fondation.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	31 déc. 2018 CHF	31 déc. 2017 CHF
ACTIF		
Caisses	3'915.41	2'765.19
CCP	728.58	1'173.70
Banques	17'624.19	6'241.48
Débiteurs	12'373.30	13'090.30
Provision pour débiteurs douteux	-5'800.00	0.00
Débiteurs divers	150.00	24.95
Actifs transitoires	40'304.20	19'197.45
Total actifs circulants	69'295.68	42'493.07
Cautions	2'383.25	4'252.30
Total actifs immobilisés	2'383.25	4'252.30
TOTAL ACTIF	71'678.93	46'745.37
PASSIF		
Créanciers divers	29'285.25	37'472.75
Passifs transitoires	28'856.20	3'523.20
Total fonds étrangers	58'141.45	40'995.95
Capital de dotation	5'000.00	5'000.00
Réserve générale	5'938.54	5'938.54
Perte / bénéfice reporté	-5'189.12	5'968.27
Résultat de l'exercice	7'788.06	-11'157.39
Total fonds propres	13'537.48	5'749.42
TOTAL PASSIF	71'678.93	46'745.37

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

COMPTE DE RESULTAT 2019

	Compagnie 2019 CHF	Création Magic Window 2019 CHF	Création Real Time 2019 CHF	Tournée VR_I 2019 CHF	Comédie Virtuelle 2019 CHF	Dance Trail Sundance 20 2019 CHF	Comptes annuels 2019 CHF	Budget 2019 CHF	Comptes annuels 2018 CHF
FONDATION CIE GILLES JOBIN									
PRODUITS									
Soutien Pro Helvetia	0.00	0.00	0.00	113 500.00	0.00	0.00	113 500.00	115 000.00	105 000.00
Soutien Canton de Genève	0.00	0.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00	120 000.00	132 000.00
Soutien Ville de Genève	25 000.00	13 500.00	63 500.00	5 500.00	0.00	12 500.00	120 000.00	120 000.00	125 000.00
Subvention en nature locaux Ville de Genève	43 317.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	43 317.75	35 736.00	35 736.00
Swissnex	0.00	0.00	0.00	18 400.00	0.00	0.00	18 400.00	20 000.00	5 419.00
Subvention Corodis	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18 000.00	18 000.00
Dons et subventions diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50 000.00	50 000.00	0.00	26 500.00
Coproductions	0.00	0.00	0.00	0.00	76 500.00	0.00	76 500.00	170 000.00	147 258.72
Cessions	805.00	0.00	0.00	178 823.65	0.00	0.00	179 628.65	0.00	10 464.32
Remboursements de frais	535.02	0.00	0.00	5 033.90	0.00	0.00	5 568.92	137 000.00	2 500.00
Commandes extérieures	0.00	66 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	66 500.00	0.00	0.00
Produits accueil studio	905.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	905.00	0.00	0.00
Produits divers	11 959.08	1.35	10.34	57.89	2.55	0.00	12 031.21	10 000.00	25 237.82
Produits des workshops	1 452.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 452.72	0.00	0.00
Produits sur exercices antérieurs	465.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	465.60	0.00	4 115.40
Total produits	84 440.17	80 001.35	63 510.34	421 315.44	76 502.55	62 500.00	788 269.85	745 736.00	637 231.26
CHARGES									
Salaires personnel	21 168.99	22 998.96	34 676.43	233 068.23	48 201.50	25 260.99	385 375.10	420 000.00	338 976.35
Charges sociales	6 246.68	3 963.67	5 276.53	55 573.61	7 097.62	6 089.59	84 147.90	75 000.00	66 873.21
Honoraires et autres charges de personnel	523.00	6 000.00	90.00	4 957.80	3 600.00	1 191.25	16 362.05	10 000.00	14 822.65
Frais de production	1 215.35	39 371.70	15 895.95	31 449.63	13 044.90	23 986.05	124 963.58	70 000.00	52 232.01
Frais de voyages, hébergements et repas	1 515.70	1 141.45	286.44	62 990.03	963.20	2 542.55	69 439.37	75 000.00	51 177.44
Mise à disposition locaux Ville de Genève	43 317.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	43 317.75	0.00	35 736.00
Frais de locaux	1 733.23	962.92	1 444.38	14 636.33	1 925.83	1 444.38	22 147.07	25 450.00	17 047.05
Frais d'administration	4 380.60	5 473.40	5 443.47	17 168.80	1 470.67	1 725.02	35 661.96	35 500.00	41 225.77
Communication	562.45	0.00	258.90	862.05	0.00	65.12	1 748.42	10 000.00	9 642.40
Charges sur exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	305.90
Charges financières	77.22	48.45	72.67	746.43	96.90	72.67	1 114.34	1 000.00	1 404.42
Total charges	80 740.97	79 860.75	63 444.67	421 452.91	76 400.62	62 377.62	784 277.56	721 950.00	629 443.20
Excédents de produits / (charges)	3 699.20	140.60	65.67	-137.47	101.93	122.38	3 982.29	23 786.00	7 788.06

3 INDICATIONS ET VENTILATION DES CHARGES

	2018	2017
Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle (EPT)	Moins de 10	Moins de 10
Montant des collectes publiques	0.00	0.00
Dettes envers les institutions de prévoyance	0.00	0.00
Dettes découlant de crédit-bail (leasing) non publiées au bilan dont la durée résiduelle > 1 an	0.00	0.00
Sûretés constituées en faveur de tiers	0.00	0.00
Actifs engagés en garantie des dettes de la fondation	0.00	0.00
Actifs grevés d'une réserve de propriété	0.00	0.00
Engagement conditionnel	0.00	0.00
Dissolution des réserves latentes	0.00	0.00
Ventilation des charges : Total des dépenses	629'443.20	742'846.33
Dont frais administratifs	0.00	0.00
Dont dépenses liées au but	629'443.20	742'846.33

4 RESULTAT

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
	CHF	CHF
Capital de dotation	5'000.00	5'000.00
Réserve générale	5'938.54	5'938.54
Perte / bénéfice reporté	-5'189.11	3'640.64
Résultat de l'exercice	7'788.06	-8'829.75
	13'537.48	5'749.42

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2018

5 INFORMATIONS SUR TOUT AUTRE CONTRÔLE OU AUDIT EFFECTUE PAR UN AUTRE ORGANISME

Non applicable

6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX POSTES EXTRAORDINAIRES, UNIQUES OU HORS PERIODE DU COMPTE DE RESULTAT

Néant

7 INFORMATIONS ET/OU EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

Néant

8 PARTICIPATION(S) DIRECTES OU INDIRECTES DETENUE(S) DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Néant

9 INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDES

Non applicable

10 EN CAS DE DEMISSION DE L'ORGANE DE REVISION, LES RAISONS DE CE RETRAIT

Non applicable

11 MESURES EN CAS DE SURENDETTEMENT / INSOLVABILITE

Non applicable

5. Les comptes 2019

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Caisse	1 678.24		3 915.41	
CCP	0.00		728.58	
Banques	39 213.28		17 624.19	
Débiteurs	12 874.92		12 373.30	
Provision pour débiteurs douteux	-5 800.00		-5 800.00	
Débiteurs divers	128.75		150.00	
Actifs transitoires	74 528.15		40 304.20	
Total actifs circulants	122 623.35		69 295.68	
Cautions	17 389.25		2 383.25	
Total actifs immobilisés	17 389.25		2 383.25	
TOTAL ACTIF	140 012.60		71 678.93	
PASSIF	31 déc. 2019		31 déc. 2018	
	CHF	CHF	CHF	CHF
Cranciers divers	36 313.63		29 285.25	
Passifs transitoires	86 169.20		28 856.20	
Total fonds étrangers	122 482.83		58 141.45	
Capital de dotation	5 000.00		5 000.00	
Réserve générale	8 537.48		5 938.54	
Perte / bénéfice reporté	0.00		-5 189.12	
Résultat de l'exercice	3 992.29		7 788.06	
Total fonds propres	17 529.77		13 537.48	
TOTAL PASSIF	140 012.60		71 678.93	

COMPTE DE RESULTAT 2019

FONDATION CIE GILLES JOBIN	Compagnie 2019	Création Magic Window 2019	Création Real Time 2019	Tournée VRJ 2019	Comédie Virtuelle 2019	Dance Trail Sundance 2019	Comptes annuels 2019	Budget 2019	Comptes annuels 2018
PRODUITS	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Soutien Pro Helvetia	0.00	0.00	0.00	113 500.00	0.00	0.00	113 500.00	115 000.00	105 000.00
Soutien Canton de Genève	0.00	0.00	0.00	100 000.00	0.00	0.00	100 000.00	120 000.00	132 000.00
Soutien Ville de Genève	25 000.00	13 500.00	63 500.00	5 500.00	0.00	12 500.00	120 000.00	120 000.00	125 000.00
Subvention en nature locaux Ville de Genève	43 317.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	43 317.75	36 736.00	36 736.00
Swissnex	0.00	0.00	0.00	18 400.00	0.00	0.00	18 400.00	20 000.00	5 419.00
Subvention Corcids	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	18 000.00	18 000.00
Dons et subventions diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50 000.00	50 000.00	0.00	26 500.00
Coproductions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	76 500.00	170 000.00	147 258.72
Cessions	805.00	0.00	0.00	178 823.65	0.00	0.00	179 628.65	0.00	10 484.32
Remboursements de frais	535.02	0.00	0.00	5 033.90	0.00	0.00	5 568.92	0.00	2 500.00
Commandes extérieures	0.00	66 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	66 500.00	137 000.00	0.00
Produits acciell studio	905.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	905.00	0.00	0.00
Produits divers	11 959.08	1.35	10.34	57.89	2.55	0.00	12 031.21	10 000.00	25 237.82
Produits des workshops	1 452.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 452.72	0.00	0.00
Produits sur exercices antérieurs	465.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	465.60	0.00	4 115.40
Total produits	84 440.17	80 001.35	63 510.34	421 315.44	76 502.55	62 500.00	788 269.85	745 736.00	637 231.26
CHARGES									
Salaires personnel	21 168.99	22 998.96	34 676.43	233 068.23	48 201.50	25 260.99	385 375.10	420 000.00	338 976.35
Charges sociales	6 246.88	3 883.87	5 276.53	55 573.61	7 087.62	6 088.58	84 147.30	76 000.00	66 873.21
Honoraires et autres charges de personnel	623.00	6 000.00	90.00	4 957.80	3 600.00	1 191.26	16 362.05	10 000.00	14 822.65
Frais de production	1 215.35	39 371.70	15 895.95	31 449.63	13 044.90	23 986.05	124 963.58	70 000.00	52 292.01
Frais de voyages, hébergements et repas	1 515.70	1 141.45	286.44	62 990.03	963.20	2 542.55	69 439.37	75 000.00	51 177.44
Mise à disposition locaux Ville de Genève	43 317.75	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	43 317.75	0.00	36 736.00
Frais d'administration	1 733.23	962.92	1 444.38	14 636.33	1 925.83	1 444.38	22 147.07	25 450.00	17 047.05
Frais de locaux	4 380.60	5 473.40	5 443.47	17 168.80	1 470.67	1 725.02	35 661.98	35 500.00	41 225.77
Communication	562.45	0.00	258.80	862.05	0.00	65.12	1 748.42	10 000.00	9 642.40
Charges sur exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	305.90
Charges financières	77.22	48.45	72.67	746.43	96.90	72.67	1 114.34	1 000.00	1 404.42
Total charges	80 740.97	79 860.75	63 444.67	421 452.91	76 400.52	62 377.62	784 277.56	721 950.00	629 443.20
Excédents de produits / (charges)	3 699.20	140.60	65.67	-137.47	101.93	122.38	3 992.29	23 786.00	7 788.06

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1 INDICATIONS RELATIVES A LA FONDATION

NOM ET ACTIVITE

La Fondation Cie Gilles Jobin, créée en 2000, a pour objectif de soutenir et de promouvoir la création artistique contemporaine, de favoriser les échanges culturels et artistiques en Suisse ainsi que les échanges internationaux, de promouvoir la création chorégraphique contemporaine et notamment d'administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de Gilles Jobin ainsi que toutes les activités liées à son travail artistique.

N° de dossier : 3297-ANT

ADRESSE

44 rue Coulouvrenière
1204 Genève
022 / 331 00 50
info@gillesjobin.com
www.gillesjobin.com

AUTORITE DE SURVEILLANCE

La fondation est asujettie à la surveillance de la Confédération, par l'intermédiaire du Département fédéral de l'intérieur, par décision du 18 décembre 2006.

STATUTS

La fondation a été créée le 23 mai 2000. Les statuts, du 18 décembre 2006, mentionnent le but suivant : "Soutenir et promouvoir la création artistique contemporaine, favoriser les échanges culturels et artistiques en Suisse et à l'étranger; soutenir et promouvoir la formation en danse contemporaine ; promouvoir la création chorégraphique contemporaine et notamment administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de Gilles Jobin ainsi que toutes ses activités artistiques."

MEMBRES ET PERSONNES AYANT QUALITE POUR SIGNER

Conseil de fondation

Frédéric Maire, président
Elena Tatti, vice-présidente
Marc Schaefer, membre

signature collective à deux
signature collective à deux
signature collective à deux

Non membre du conseil de fondation, avec pouvoir de signature

Gilles Jobin, directeur
Gonzague Bochud

signature individuelle
signature individuelle

COMPTABILITE

Monsieur Gonzague Bochud
Fondation Cie Gilles Jobin
44 rue Coulouvrenière
1204 Genève

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

ORGANE DE REVISION

PKF Fiduciaire SA
Rue des Battoirs 7
1205 Genève
022.301.54.40
o.volper@pkf.swiss

EXONERATION FISCALE

La fondation est exonérée des impôts communal, cantonal et fédéral sur le bénéfice et le capital, selon les décisions des 18 avril et 18 juin 2008 de l'Administration cantonale genevoise.

2 INFORMATIONS SUR LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

Les principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

	2019	2018
<u>Détail des subventions</u>	CHF	CHF
Soutien Pro Helvetia	113 500.00	115 000.00
Soutien Canton de Genève	100 000.00	120 000.00
Soutien Ville de Genève	120 000.00	120 000.00

Subventions en nature

Une convention de mise à disposition des locaux a été signée le 4 décembre 2018 par le Département de la culture de la Ville de Genève et la fondation.

La valeur de la prestation en nature accordée par la Ville de Genève s'élève à CHF 43'317.75 en 2019. Ce montant est enregistré dans le compte d'exploitation de la fondation.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

3 INDICATIONS ET VENTILATION DES CHARGES

	2019	2018
Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle (EPT)	Moins de 10	Moins de 10
Montant des collectes publiques	0.00	0.00
Dettes envers les institutions de prévoyance	0.00	0.00
Dettes découlant de crédit-bail (leasing) non publiées au bilan dont la durée résiduelle > 1 an	0.00	0.00
Sûretés constituées en faveur de tiers	0.00	0.00
Actifs engagés en garantie des dettes de la fondation	0.00	0.00
Actifs grevés d'une réserve de propriété	0.00	0.00
Engagement conditionnel	0.00	0.00
Dissolution des réserves latentes	0.00	0.00
Ventilation des charges : Total des dépenses	784 277.56	629 443.20
Dont frais administratifs	0.00	0.00
Dont dépenses liées au but	784 277.56	629 443.20

EXPLICATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE

4 RESULTAT

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
	CHF	CHF
Capital de dotation	5 000.00	5 000.00
Réserve générale	8 537.49	5 938.54
Perte / bénéfice reporté	0.00	-5 189.11
Résultat de l'exercice	3 992.29	7 788.06
	17 529.77	13 537.48

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

5 INFORMATIONS SUR TOUT AUTRE CONTRÔLE OU AUDIT EFFECTUE PAR UN AUTRE ORGANISME

Non applicable

6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX POSTES EXTRAORDINAIRES, UNIQUES OU HORS PERIODE DU COMPTE DE RESULTAT

Néant

7 INFORMATIONS ET/OU EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA DATE DU BILAN

Néant

8 PARTICIPATION(S) DIRECTES OU INDIRECTES DETENUE(S) DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Néant

9 INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDES

Non applicable

10 EN CAS DE DEMISSION DE L'ORGANE DE REVISION, LES RAISONS DE CE RETRAIT

Non applicable

11 MESURES EN CAS DE SURENDETTEMENT / INSOLVABILITE

Non applicable

DECLARATION D'INTEGRALITE DE BILAN DE LA
Fondation Cie Gilles Jobin – Genève
A L'ATTENTION DE L'ORGANE DE REVISION
SCF Révision SA - GENEVE
RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) de la **Fondation Cie Gilles Jobin**, pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2019. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des faits qui pourraient permettre de conclure que les comptes annuels ne correspondent pas à la loi et aux statuts.

Nous reconnaissons la responsabilité du conseil de fondation en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le conseil de fondation a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'autorité de surveillance. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants :

- Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
- Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du conseil de fondation ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous estimiez nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.
- Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
- **Fondation Cie Gilles Jobin** s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p. ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont leur non respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
- Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art.959a, al. 4, CO) est complète et exacte.
- Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'entreprise ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de la **Fondation Cie Gilles Jobin** à continuer son exploitation (Going Concern).
- Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al.1, ch.3, CO).

- Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.

- **Fondation Cie Gilles Jobin** est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.

- Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers). Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels.

- Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan, respectivement sont mentionnées en annexe.

- Nous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.

- Le montant et l'objet de fonds propres non librement disponibles (p. ex. les réserves au sens de l'art. 671 ss CO) sont correctement enregistrés et mentionnés dans les comptes annuels.

- Nous avons respecté les dispositions de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) lors de la négociation de dérivés, ou, le cas échéant, nous attestons que nous n'avons effectué aucune opération sur dérivés au cours de l'exercice et que nous n'en avons pas non plus en cours au terme de celui-ci.

Genève, le 21 février 2020

Fondation Cie Gilles Jobin

Annexe : comptes annuels signés (bilan, compte de résultat et annexe)

6. Les C.V. des membres de la compagnie

GILLES JOBIN

Directeur artistique / Chorégraphe / Danseur / Réalisateur
1964 – Suisse
Vit et travaille à Genève
gillesjobin.com



De renommée internationale, le chorégraphe Gilles Jobin signe dès 1995 une vingtaine des pièces qui lui assurent l'engouement de la critique et du public.

En 2015, il reçoit des mains du conseiller fédéral Alain Berset le **Grand Prix Suisse de Danse** octroyé par l'Office Fédéral de la Culture. Passionné par les nouvelles technologies de l'image, il réalise en 2016 un film en 3D **WOMB** ; un an plus tard, il crée **VR_I**, la pièce chorégraphique en réalité virtuelle immersive qui sera primée au Festival du Nouveau Cinéma de Montréal. La pièce sera présentée dans plus de 40 lieux dans le monde comme le Sundance Film Festival, la Mostra de Venise ou la Biennale de la Danse de Lyon.

En 2019, suivent deux projets en réalité augmentée (**MAGIC WINDOW** et **Dance Trail**). Avec ses projets en VR et AR, Gilles Jobin engage une réflexion au sujet de la création de contenus pour ces nouveaux dispositifs du point de vue des arts vivants.

DISTINCTIONS

1998 : Bourse du Fonds d'encouragement à la création chorégraphique et musicale décernée par la Société Suisse des Auteurs (SSA) pour la pièce **Braindance**.

1999 : Prix ZRB du Zürcher Theater Spektakel Festival pour **Braindance**.

2000 : Bourse du Fonds d'encouragement à la création chorégraphique et musicale décernée par la Société Suisse des Auteurs (SSA) pour la pièce **The Moebius Strip**.

2000 : Prix Jeunes créateurs de la Fondation Vaudoise pour la promotion de la création artistique.

2001 : Prix Nouveau Talent Chorégraphique, décerné chaque année par la SACD (Société des Auteurs et des Compositeurs Dramatiques, Paris / Bruxelles / Montréal).

2004 : Prix Culturel de la Fondation Leenaards pour l'ensemble de son travail.

2012 : Prix Collide@CERN-Genève

2015 : Grand Prix suisse de danse, décerné par l'Office fédéral de la culture (OFC) "pour sa contribution au développement de la danse contemporaine en Suisse et au-delà des frontières du pays".

2017 : Grand Prix Innovation et le Prix du Public au Festival du Nouveau Cinéma de Montréal pour **VR_I**.

2017 : San Francisco dance Film Festival Best Art and Experimental Film pour **WOMB**.

CAMILO DE MARTINO

Directeur de production, éditeur 3D, directeur créatif
Vit et travaille à Fribourg et Genève



Camilo De Martino a suivi une formation de designer multimédia à l'Eikon (Fribourg – Suisse). Dès 2013, il travaille dans le domaine du cinéma et de la vidéo d'art pour différentes productions cinématographiques au sein de Ciné3D, l'association des frères Guillaume, notamment **La nuit de l'ours** et **Le conte des sables d'or**. Assistant réalisateur de Gilles Jobin pour le film 3D **WOMB**, il est ensuite assistant réalisateur de la performer et artiste visuelle La Ribot pour son **Film Noir**. Après avoir travaillé en Croatie sur le documentaire animé **Chris The Swiss** de Anja Kofmel, Camilo De Martino s'est vu confier la direction de production pour **VR_I** de Gilles Jobin et Artanim.

En 2017, le Canton de Fribourg lui a attribué un séjour de six mois à la résidence artistique "Im Wedding" à Berlin, pour le développement d'un projet personnel.

Pour la Cie Gilles Jobin, il est directeur créatif sur **Magic Window**, **Real Time** et la **Comédie virtuelle**.

TRISTAN SIODLAK

Lead Artist 3D
Vit et travaille à Genève



Tristan Siodlak est spécialisé dans la modélisation 3D, la réalité virtuelle (VR), ainsi que tout ce qui gravite autour de ce médium. Après un Bachelor en Infographie et Animation 3D à l'Ecole Bellecour (Lyon), il s'oriente vers le jeu vidéo en travaillant chez Artefact Studio à Lyon, puis durant trois ans au Kenzan Studio à Genève, où il collabore notamment à des projets publicitaires, à la création d'un niveau de jeu, à des projets de réalité augmentée, à des rendus pour l'architecture, ou encore à des projets de VR en temps réel.

Pour Gilles Jobin, et en partenariat avec Artanim, Tristan Siodlak a réalisé la modélisation, les textures, l'éclairage et le rendu de l'ensemble des décors et des personnages de **VR_I**.

Pour la Cie Gilles Jobin, il est Lead Artist 3D sur **VR_I** (2017), **Magic Window** (2019), **Real Time** (2020) et la **Comédie virtuelle** (2020).

SUSANA PANADÉS DÍAZ

Danseuse
Vit et travaille à Genève



De 1989 à 1995, Susana Panadés Díaz étudie la danse classique et contemporaine à l'Institut del Teatre de Barcelone, avant d'intégrer le programme P.A.R.T.S à Bruxelles, dirigé par Anne Teresa de Keersmaecker. Elle a travaillé avec la compagnie de Catarina Sagna en 2001, sur la création **Sorelline**. De 1999 à 2004, elle a travaillé en tant qu'interprète avec Fabienne Berger pour les créations **Azur Blues**, **Natal**, **Océane Liliet Avril en mai**. Depuis 2005, elle travaille avec Gilles Jobin en tant qu'interprète sur **Double Deux** (2006), **Text To Speech** (2008), **Black Swan** (2009), **The Missing Link – Le Chaînon Manquant** (2010), **Spider Galaxies**, **Shaker Loops** (2011) et **QUANTUM** (2013). Elle a fait partie de la distribution des re-créations de **The Moebius Strip** (Pachuca, 2007) et **A+B=X** (Paris, 2010) et a également travaillé comme assistante artistique et responsable multimédia de la compagnie. En 2009, Susana Panadés Díaz travaille sur le projet de Rudi van der Merwe "I'd like to save the world, but I'm too busy saving myself". En 2012, elle crée **S.P.A.C.E.** avec les danseurs sud-africains Thami Manekehl et Thabiso Pule, sur une musique originale d'Oscar Martin et Fernando de Miguel au Festival de la Bâtie, à Genève. En 2015, elle a dansé pour la performance **Trophée** de Rudi Van der Merwe, encore en tournée en 2018.

En 2016, Susana Panadés Díaz fait partie du film en 3D de Gilles Jobin **WOMB**. En 2016, elle crée le duo **FORÇA FORTE** aux côtés de Gilles Jobin.

En 2017, elle danse dans la création pour la pièce en réalité virtuelle **VR_I** et organise la tournée mondiale.

En 2018, elle fait partie de la pièce de danse en réalité augmentée **Magic Window**.

DIYA NAIDU

Danseuse
Vit et travaille à Bangalore



Diya Naidu a compté durant près de 8 ans parmi les membres de Attakkalari, une compagnie pionnière dans le domaine de la danse contemporaine en Inde. Diya s'est formée aux arts martiaux indiens, à la danse classique et traditionnelle indienne, au yoga ou encore à la danse contemporaine. Depuis 2014, elle se produit en tant que chorégraphe et artiste indépendante. Elle a créé différentes pièces à l'international, notamment lors de résidences d'artistes soutenues par Pro Helvetia ou le Goethe Institut. Récemment, Diya Naidu a travaillé sur les thèmes du genre, de l'intime, de la perception de l'âge ou encore de celui des castes dans son pays d'origine.

Pour la Cie Gilles Jobin, elle danse dans elle danse dans **VR_I** et **Magic Window**.

VICTORIA CHIU

Danseuse

Vit et travaille à Melbourne, Australie



Victoria Chiu a reçu une formation au Victorian College of the Arts – Université de Melbourne. Elle y a obtenu une Licence en Danse et a suivi des cours de théâtre. Elle a travaillé pour de nombreux chorégraphes et compagnies en Europe et en Australie : Cie Nomades, Gilles Jobin, Micha Purucker, Bozsef Trefell, Fiona Malone, Bernadette Walong, etc. Elle a été membre du Dancehouse Housemate XI, notamment pour la pièce **Floored** (2013). Victoria a été artiste résidente au Footscray Community Arts Centre en 2013, jusqu'à la création de la pièce **Do You Speak Chinese?** en 2015, lors du Matthouse season for Dance Massive, puis au Shanghai International Arts Festival RAWLand and Bendigo. Victoria a ensuite collaboré avec Arts Fission – Singapour, pour la chorégraphie de **Fire Monkey**, puis elle a créé **Grotto**, une pièce pour le festival triennal AsiaTOPA en Australie. Elle devrait prochainement collaborer avec Linda Sastradipradja et Candy Bowers.

Pour la Cie Gilles Jobin, elle danse **Double Deux** (2006), **VR_I** (2017) et **Magic Window** (2019).

TIDIANI N'DIAYE

Danseur

Vit et travaille à Nantes, France



Tidiani N'Diaye commence la danse à Bamako, sous la direction de la chorégraphe haïtienne Kettly Noël; il obtient en 2009, le Premier prix du Bal des DonkeLaw, organisé par l'Institut français de Bamako et Donko Seko pour sa pièce **Être différent**. Il entre au Centre National de Danse Contemporaine d'Angers sous la direction d'Emmanuelle Huynh en 2011 et obtient le diplôme national supérieur de danseur professionnel et une Licence en art du spectacle à l'Université de Paris VIII en 2013. En septembre 2013, il entre au Centre National Chorégraphique de Montpellier au sein du Master ex.e.r.c.e, sous la direction de Mathilde Monnier dont il sort diplômé en 2015.

Depuis 2010, il mène des projets entre danse et arts numériques. En 2010, il crée la structure Copier Coller (centre de ressource multimédia et de création artistique) à Bamako, puis en 2013 la Cie Copier Coller à Angers (France). Tidiani a notamment dansé pour la Cie Gilles Jobin dans **Le Chainon Manquant**, **VR_I** et **Magic Window**, pour la Cie Blonba dans **Alla te Sunogo** (France / Mali), ou encore pour la Cie Dagada dans **Grenzland** (Allemagne).

MAËLLE DÉRAL

Danseuse

Vit et travaille à Genève et Lyon



Maëlle Déral est originaire de Saint Etienne. Elle suit la formation du danseur interprète à Coline (Istres) où elle travaille avec des chorégraphes comme Mathilde Monnier et Nacera Belaza. Plus tard, elle travaille avec Shlomi Tuizer et Edmond Russo sur la pièce **Encercling** et avec Georges Appaix sur la création **Drinking the rain**. En 2014, elle participe à la création de Luc Petton **Light Bird**. Depuis 2015, elle co-dirige la Cie Le Scribe avec El Shafey Adel.

Titulaire du D.E en danse contemporaine depuis 2017, elle intervient régulièrement auprès d'un public varié. Elle collabore avec la compagnie Shonen d'Eric Minh Cuong Castaing autour du projet **Vibes**, lauréat du Dansathon 2018, projet européen danse et nouvelles technologies, Biennale de la danse Lyon.

Elle collabore actuellement avec la Cie Gilles Jobin à Genève et fait partie de la pièce de danse en réalité augmentée **Magic Window** (2019) et **Real Time** (2020).

HUGO CAHN

Directeur technique

Vit et travaille en France



Photographe de formation, Hugo Cahn travaille jusqu'en 2015 au Studio Guy Renaux à Saint Genis Laval, France, pour lequel il crée et développe le pôle vidéo du studio, en parallèle de la prise de vue.

En 2015, il change de domaine et suit une formation de Technicien Polyvalent du Spectacle Vivant à l'école Grim Edif de Lyon, où il étudiera le son, le plateau et la lumière. Il a notamment travaillé comme technicien d'accueil au Théâtre de la Renaissance pendant sa formation, avant d'être diplômé en juin 2016. C'est à la suite de cette formation qu'il entre dans la Cie Gilles Jobin à Genève, pour laquelle il assure la direction technique, en reprenant la régie des pièces **QUANTUM** et **FORÇA FORTE**, et en assistant à la création de **VR_I**.

En parallèle de la compagnie, il travaille également avec d'autres chorégraphes tels que Yuval Pick au CCN de Rillieux-la-Pape sur les pièces **PLAYBACH** et **EDDIES**, ou encore Pierre Pontvianne, Cie PARC, pour lequel il assiste à la lumière Valérie Colas sur les pièces **MOTIFS** et **3ANET ON THE ROOF**, présentées au CCNR et à l'ADC de Genève.

En 2017, il signe sa première création lumière pour la pièce **BAZIN** du chorégraphe Tidiani N'DIAYE, Cie Copier Coller.

GONZAGUE BOCHUD

Administrateur

Vit à Fribourg



Né en 1974 dans le canton de Fribourg, économiste de formation, Gonzague Bochud a d'abord travaillé dans les domaines de la formation, puis de l'informatique pour La Poste Suisse en Romandie, puis à Berne. C'est en organisant des concerts et des soirées dans des clubs de la ville de Fribourg, qu'il découvre sa passion pour l'événementiel et qu'il débute sa reconversion professionnelle par étape. Il participe à l'organisation des Marches des fiertés à Lausanne en 2006, puis à Fribourg pour les éditions 2007, 2013 et 2016. Il a également œuvré dans le comité de rédaction de la défunte revue *Hétérographe* et comme administrateur pour la revue suisse de littérature *Vice-Versa*.

Aujourd'hui, il travaille au sein des deux compagnies de danse genevoises, La Ribot et la Cie Gilles Jobin en tant qu'administrateur.



7. Les statuts de la compagnie

MODIFICATION
selon décision du
18 DEC. 2006

STATUTS

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR
Le Secrétaire général suppléant
B. Ferrari-Visca
Bruno Ferrari-Visca

1. Nom et siège

La fondation dite « Fondation Cie Gilles Jobin », dont le siège se trouve dans le canton de Genève est régie par les articles 1ss, notamment 80 à 89 du Code civil suisse et par les présents statuts.

2. Inscription et surveillance

La fondation est inscrite au Registre de commerce du canton de Genève et est placée sous la surveillance de la Confédération.

3. Durée

La durée de la fondation est indéterminée.

4. But

La fondation a pour but de:

- Soutenir et promouvoir la création artistique contemporaine et favoriser les échanges culturels et artistiques en Suisse et à l'étranger
- Soutenir et promouvoir la formation en danse contemporaine
- Promouvoir la création chorégraphique contemporaine et notamment administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de Gilles Jobin ainsi que toutes ses activités artistiques

La fondation n'a pas de but lucratif.

5. Fortune

Les fondateurs attribuent à titre de capital de dotation la somme de CHF 5'000.- (cinq mille francs).

La fortune de la fondation peut être augmentée en tout temps par des dons, legs, subventions ainsi que par le produit de ses activités.

6. Organes

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation et l'organe de révision.

7. Conseil de fondation

Le conseil de fondation est composé de trois à neuf membres.

Le premier conseil est désigné par les fondateurs.
Par la suite, le choix des membres du conseil se fera par cooptation, à une majorité simple des membres présents ou représentés.

Les membres du conseil sont désignés pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les membres du conseil de fondation ne sont pas rémunérés pour leur activité. Les frais liés à l'exercice de leur mandat peuvent leur être remboursés.

8. Compétences et réunions

Le conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement du but visé par la fondation. En particulier, il a les compétences suivantes :

- Direction et gestion de la fondation
- Réglementation du droit de signature et de représentation
- Nomination de l'organe de révision
- Approbation des comptes annuels
- Adoption des règlements

Le conseil de fondation se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire mais au moins deux fois par année, sur convocation écrite du président ou à la demande de deux de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Les décisions prises par le conseil de fondation sont consignées dans un procès-verbal.

9. Règlements

Le conseil de fondation peut édicter un règlement sur les détails de l'organisation et de la gestion. Il peut à tout moment modifier ce règlement dans le cadre des dispositions fixant le but de la fondation. Le règlement, ses modifications ou son approbation doivent être communiqués à l'Autorité de surveillance et au Registre du commerce.

10. Organe révision

Le conseil de fondation nomme un organe de révision externe et indépendant chargé de vérifier chaque année les comptes de la fondation et d'établir un rapport à l'intention du conseil de fondation.

11. Comptabilité

L'exercice comptable de la fondation commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre, la première fois le 31 décembre 2000.

Le conseil de fondation établit les états financiers à la fin de l'exercice comptable et les soumet à l'organe de révision.

Le conseil de fondation doit remettre à l'Autorité de surveillance, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Les comptes annuels dûment signés, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, avec les chiffres de l'exercice précédent
- Le rapport de gestion ou rapport annuel d'activité

- Le rapport original de l'organe de révision
- Le procès-verbal, dûment signé, de la séance du conseil de fondation approuvant les comptes annuels de l'exercice concerné.

12. Modification des statuts

Le conseil de fondation est habilité à proposer à l'Autorité de surveillance des modifications des statuts conformément aux articles 85 et 86 du Code civil.

13. Dissolution

La fondation ne peut être dissoute que pour les motifs visés aux articles 88 et 89 du Code civil. Lorsque c'est le conseil de fondation qui est chargé de la liquidation, il ne peut prendre des mesures de liquidation qu'à la majorité qualifiée et seulement après approbation de l'Autorité de surveillance.

En cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible sera attribué, après approbation de l'Autorité de surveillance, à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de la fondation et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.

Lausanne, le 30 novembre 2006

Serge Rochat



Elena Tatti

Evelyne Theytaz



8. Les membres actuels du Conseil de fondation

Frédéric MAIRE – Président

Elena TATTI – Vice-présidente

Marc SCHAEFER – Membre

9. Preuve d'affiliation à une institution de prévoyance

1559/1/120200106_2566NMA



Office cantonal des assurances sociales
Caisse genevoise de compensation
Service des employeurs

P.P. CH-1211
Genève 2

A-PRIORITY

FONDATION CIE GILLES JOBIN
ORGANISATION SPECTACLES
RUE COULOUVRENIERE 44
1204 GENEVE

V/correspondant : Service des employeurs
Téléphone : +41 22 327 20 00 (9h00-11h00 / 14h00-16h00)
Courriel : employeurs@ocas.ch
N° affilié : 631896
N° IDE : CHE-110.412.043
A rappeler dans votre correspondance

Genève, le 5 janvier 2020

Cotisations salariales - Facture d'acompte - 01.01. - 31.01.2020

Toute variation qui atteint 10% et au moins Fr. 20'000.- de la masse salariale estimée doit être annoncée immédiatement à notre service afin d'adapter le montant d'acompte. Toute modification du forfait ne pourra être prise en considération qu'à partir de la prochaine facturation.

Cotisations AVS / AI / APG	10.550%	30'416.65	3'208.95	0.00
Cotisations AC	2.200%	30'416.65	669.15	0.00
Cotisations SCAF	2.450%	30'416.65	745.20	0.00
Contributions PE	0.070%	30'416.65	21.30	0.00
Cotisations AMAT	0.092%	30'416.65	28.00	0.00
Frais d'administration	2.621%	3'208.95	84.10	0.00
Total			4'756.70	0.00

Montant en notre faveur payable au 10.02.2020 (date de réception du paiement) **4'756.70**

Service des employeurs



Rue des Gares 12 • Case postale 2585 • 1211 Genève 2 • Tél. +41 22 327 27 27 • Fax +41 22 327 27 10 • info@ocas.ch
Accueil : 9h00 - 16h00

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta

Einzahlung Giro

Versement Virament

Versamento Girata

Caisse Cantonale
Genevoise de
Compensation (AVS)

1211 Genève 2

Caisse Cantonale
Genevoise de
Compensation (AVS)

1211 Genève 2

CHF 01-77291-2
4'756.70

CHF 01-77291-2
4'756.70

00 00110 90894 00006 31896 30119
FONDATION CIE GILLES JOBIN
ORGANISATION SPECTACLES
RUE COULOUVRENIERE 44
1204 GENEVE

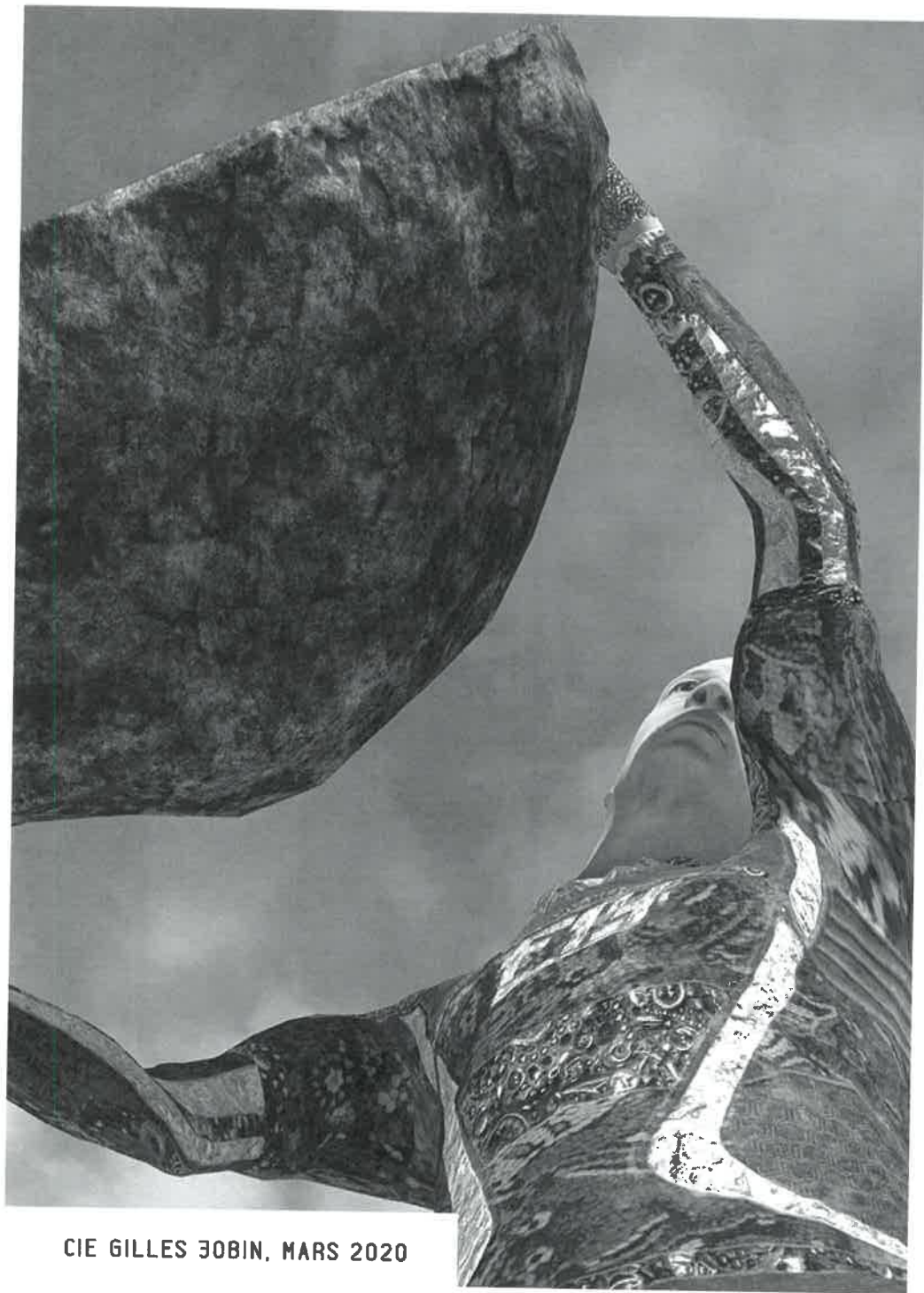
609

00 00110 90894 00006 31896 30119

FONDATION CIE GILLES JOBIN
ORGANISATION SPECTACLES
RUE COULOUVRENIERE 44
1204 GENEVE

000011090894000063189630119+ 010772912>

CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT / P. 66



CIE GILLES JOBIN, MARS 2020

	2021	2022	2023	
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES				
Personnel permanent				
Gilles Jobin (100%), directeur	108,000.00	108,000.00	108,000.00	
Gonzague Bochud (40%), administration	33,600.00	33,600.00	33,600.00	
Assistance administrative (40%)	24,000.00	24,000.00	24,000.00	
Susana Panades Diaz (80%), assistante	61,440.00	61,440.00	61,440.00	
Hugo Cahn (80%), directeur technique	57,600.00	57,600.00	57,600.00	
salaires bruts	284,640.00	284,640.00	284,640.00	
charges sociales				
AVS/AI/APG/AC/AF 8.9%	25,332.96	25,332.96	25,332.96	8.90%
LAA et APG 3.00%	8,539.20	8,539.20	8,539.20	3.00%
LPP 8.00%	22,771.20	22,771.20	22,771.20	8.00%
Total personnel permanent	341,283.36	341,283.36	341,283.36	
Personnel intermittents				
salaires bruts				
Interprètes	26,000.00	30,000.00	15,000.00	
Camilo	57,600.00	30,000.00	30,000.00	
Tristan	57,600.00	30,000.00	30,000.00	
Création	43,200.00			
Autre personnel	1,000.00	15,000.00	5,000.00	
185,400.00	105,000.00	80,000.00		
Droits aux vacances 8.33%	15,443.82	8,746.50	6,664.00	
200,843.82	113,746.50	86,664.00		
charges sociales				
AVS/AI/APG/AC/AF 8.9%	17,875.10	10,123.44	7,713.10	8.90%
LAA et APG 3.00%	6,025.31	3,412.40	2,599.92	3.00%
LPP 8.00%	16,067.51	9,099.72	6,933.12	8.00%
39,967.92	22,635.55	17,246.14		
Total intermittents	240,811.74	136,382.05	103,910.14	
Total des salaires	582,095.10	477,665.41	445,193.50	
VOYAGES				
Total des frais de voyages	15,000.00	30,000.00	25,000.00	
Honoraires				
Total des honoraires	24,000.00	20,000.00	20,000.00	
Frais de production				
Total frais de production	45,000.00	30,000.00	15,000.00	
Frais de communication				
Total frais de communication	3,500.00	5,000.00	5,000.00	
Frais administratifs et de locaux				
Total des frais administratifs et locaux	55,000.00	55,000.00	55,000.00	
TOTAL CHARGES	724,595.10	617,665.41	565,193.50	
RECETTES				
Pro Helvetia	110,000.00	110,000.00	110,000.00	
Canton de Genève	120,000.00	120,000.00	120,000.00	
Ville de Genève	120,000.00	120,000.00	120,000.00	
Mise à disposition des locaux par la Ville	43,321.00	43,321.00	43,321.00	
Total subventions	393,321.00	393,321.00	393,321.00	
Loterie Romande	0.00	40,000.00	0.00	
Fonds Intermittents	0.00	0.00	0.00	
Fondation Meyrinoise du Casino	0.00	20,000.00	0.00	
Cineforum et SSR	175,000.00	0.00	0.00	
Corodis	0.00	0.00	20,000.00	
Swissnex	0.00	0.00	10,000.00	
Fondations Privées	20,000.00	20,000.00	0.00	
Total autres soutiens ponctuels	195,000.00	80,000.00	30,000.00	
Coproduction	70,000.00	50,000.00	0.00	
Cessions	50,000.00	80,000.00	120,000.00	
Produits workshops, video, cours, autres recettes	16,000.00	15,000.00	20,000.00	
Total des recettes propres	136,000.00	145,000.00	140,000.00	
TOTAL RECETTES	724,321.00	618,321.00	563,321.00	
RESULTAT	274.10	655.59	1,872.50	

MODIFICATION
selon décision du
18 DEC. 2006

STATUTS

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR
Le Secrétaire général suppléant

B. Ferrari-Visca
Bruno Ferrari-Visca

1. Nom et siège

La fondation dite « Fondation Cie Gilles Jobin », dont le siège se trouve dans le canton de Genève est régie par les articles 1ss, notamment 80 à 89 du Code civil suisse et par les présents statuts.

2. Inscription et surveillance

La fondation est inscrite au Registre de commerce du canton de Genève et est placée sous la surveillance de la Confédération.

3. Durée

La durée de la fondation est indéterminée.

4. But

La fondation a pour but de:

- Soutenir et promouvoir la création artistique contemporaine et favoriser les échanges culturels et artistiques en Suisse et à l'étranger
- Soutenir et promouvoir la formation en danse contemporaine
- Promouvoir la création chorégraphique contemporaine et notamment administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de Gilles Jobin ainsi que toutes ses activités artistiques

La fondation n'a pas de but lucratif.

5. Fortune

Les fondateurs attribuent à titre de capital de dotation la somme de CHF 5'000.- (cinq mille francs).

La fortune de la fondation peut être augmentée en tout temps par des dons, legs, subventions ainsi que par le produit de ses activités.

6. Organes

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation et l'organe de révision.

7. Conseil de fondation

Le conseil de fondation est composé de trois à neuf membres.

Le premier conseil est désigné par les fondateurs.

Par la suite, le choix des membres du conseil se fera par cooptation, à une majorité simple des membres présents ou représentés.

Cur

Les membres du conseil sont désignés pour une période de trois ans et sont rééligibles.

Les membres du conseil de fondation ne sont pas rémunérés pour leur activité. Les frais liés à l'exercice de leur mandat peuvent leur être remboursés.

8. Compétences et réunions

Le conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement du but visé par la fondation. En particulier, il a les compétences suivantes :

- Direction et gestion de la fondation
- Réglementation du droit de signature et de représentation
- Nomination de l'organe de révision
- Approbation des comptes annuels
- Adoption des règlements

Le conseil de fondation se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire mais au moins deux fois par année, sur convocation écrite du président ou à la demande de deux de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Les décisions prises par le conseil de fondation sont consignées dans un procès-verbal.

9. Règlements

Le conseil de fondation peut édicter un règlement sur les détails de l'organisation et de la gestion. Il peut à tout moment modifier ce règlement dans le cadre des dispositions fixant le but de la fondation. Le règlement, ses modifications ou son approbation doivent être communiqués à l'Autorité de surveillance et au Registre du commerce.

10. Organe révision

Le conseil de fondation nomme un organe de révision externe et indépendant chargé de vérifier chaque année les comptes de la fondation et d'établir un rapport à l'intention du conseil de fondation.

11. Comptabilité

L'exercice comptable de la fondation commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre, la première fois le 31 décembre 2000.

Le conseil de fondation établit les états financiers à la fin de l'exercice comptable et les soumet à l'organe de révision.

Le conseil de fondation doit remettre à l'Autorité de surveillance, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Les comptes annuels dûment signés, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, avec les chiffres de l'exercice précédent
- Le rapport de gestion ou rapport annuel d'activité



- Le rapport original de l'organe de révision
- Le procès-verbal, dûment signé, de la séance du conseil de fondation approuvant les comptes annuels de l'exercice concerné.

12. Modification des statuts

Le conseil de fondation est habilité à proposer à l'Autorité de surveillance des modifications des statuts conformément aux articles 85 et 86 du Code civil.

13. Dissolution

La fondation ne peut être dissoute que pour les motifs visés aux articles 88 et 89 du Code civil. Lorsque c'est le conseil de fondation qui est chargé de la liquidation, il ne peut prendre des mesures de liquidation qu'à la majorité qualifiée et seulement après approbation de l'Autorité de surveillance.

En cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible sera attribué, après approbation de l'Autorité de surveillance, à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de la fondation et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux fondateurs ou aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit.

Lausanne, le 30 novembre 2006

Serge Rochat



Elena Tatti

Evelyne Theytaz





No réf. 02969/2007
N° féd. CH-550.1.003.402-6
IDE CHE-110.412.043

Fondation Cie Gilles Jobin

inscrite le 26 mai 2000

Fondation

Réf.	Nom
1	Fondation Cie Gilles Jobin
	Siège
1	Genève
	Adresse
3	rue de la Coulouvrenière 44, 1204 Genève
	Dates des Statuts
1	18.12.2006 (nouv. acte)
	Administration:
0	conseil de fondation
	But, Observations
1	But: soutenir et promouvoir la création artistique contemporaine, favoriser les échanges culturels et artistiques; soutenir et promouvoir la formation en danse contemporaine; promouvoir la création chorégraphique contemporaine et notamment administrer, produire et développer les recherches et créations chorégraphiques de Gilles Jobin ainsi que toutes ses activités artistiques.
8	L'identification sous le numéro CH-550-1003402-6 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-110.412.043.
	Autorité de Surveillance
1	Département Fédéral de l'Intérieur

Réf.	Membres et Personnes ayant qualité pour signer		
Inscr	Mod	Rad.	
			Nom et Prénoms, Origine, Domicile
7			Maire Frédéric, de Les Ponts-de-Martel, à Corcelles-Corondrèche
11	7		Tatti Elena, de Biasca, à Lausanne
1	9		Schaefer Marc, de Lausanne, à Préverenges
11			SCF Révision SA (CHE-105.885.507), à Genève
			Jobin Gilles, de Lausanne, à Genève
			Bochud Gonzague, de Bossonnens, à Fribourg
			Fonctions
			membre* président
			membre* vice-présidente
			membre*
			organe de révision
			directeur
			Mode de Signature
			signature collective à 2
			signature collective à 2
			signature collective à 2
			signature individuelle
			signature individuelle

* du conseil de fondation

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
0			08.06.2000	3914	1	2969	02.03.2007	08.03.2007	8/3817066
2	5138	13.04.2007	19.04.2007	8/3891518	3	8332	26.06.2008	02.07.2008	12/4554498
4	13047	03.08.2010	09.08.2010	10/5762796	5	16272	30.09.2010	06.10.2010	8/5841862
6	20507	05.12.2012	10.12.2012	6967550	7	19999	27.11.2013	02.12.2013	1211433
8		Complément	19.12.2013	7225832	9	5653	31.03.2014	03.04.2014	1433745
10	9660	16.06.2015	19.06.2015	2218605	11	20496	01.11.2019	06.11.2019	1004753814

Genève, le 08 mars 2021

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

valeurs 2020	2021	2022	2023
-----------------	------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				

Tournées 2021

Compagnie XXX

SUISSE[illegible]**ETRANGER**[illegible]

[illegible][illegible]

Tournées 2023
Compagnie XXX

SUISSE[illegible]**ETRANGER**[illegible]

FORMULAIRE D'EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2021-2023

entre

Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

-

Subventionneur x

-

Subventionneur x

et l'Association X
(ci-après X)

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
2. EVALUATION	3
2.1. Relations entre les parties signataires	3
2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie	3
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques	4
2.2.2 Suivi du plan financier	4
2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel	4
2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques	4
2.3.1 Engagements financiers	4
3. CONCLUSIONS	4

ANNEXE 1 : FORMULAIRES DE TOURNEES

ANNEXE 2 : BUDGETS ET COMPTES

ANNEXE 3 : TABLEAU DE BORD

ANNEXE 4 : TABLEAU D'EVALUATION BUDGETAIRE

1. Introduction

En 2021, Pro Helvetia, subventionneur x, x et la compagnie x ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2021 à 2023, est la première/seconde convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2023.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie x, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

- Les subventionneurs ont-ils transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Compagnie :

- La Compagnie a-t-elle transmis les informations de manière régulière et transparente ?

Subventionneurs :

- La compagnie a-t-elle remis les plannings et budgets annuels, les rapports d'activités et les comptes dans les délais impartis et de manière complète ?

Subventionneurs :

2.2. Réalisation des engagements de la Compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

- Créations

« la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région », art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Tournées

« la Compagnie s'engage à se produire au moins à 14 reprises par année dans au moins 7 lieux différents à l'étranger », art. 4.3 Convention

Compagnie : (voir Annexe 1, évtl. commentaire)

- Projets de médiation et de sensibilisation

« La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaître le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible. » art. 4.2 Convention

Compagnie : (titre, année, évtl. commentaire)

- Atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord :

Compagnie : (voir Annexe 3, évtl. commentaire)

Commentaire des subventionneurs :

2.2.2 Suivi du plan financier

- Est-ce qu'il y a eu des écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes. Si oui, veuillez expliquer les raisons.

Compagnie :

- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, aux tournées, respectivement aux autres projets

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

- proportion entre le montant global de la convention et autres entrées

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire) :

Commentaire des subventionneurs :

2.2.3 Développement général de la compagnie durant la période de la convention au niveau structurel

Compagnie :

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

- Est-ce que les engagements des subventionneurs indiqués dans le contrat ont été tenus ?

Compagnie:

- Le rythme de versement des subventions convient-il ?

Compagnie :

- D'autres soutiens ponctuels ont-ils été accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires ?

Compagnie : (voir Annexe 4, évtl. commentaire)

3. Conclusions

Compagnie :

Subventionneurs :

Les projets ont été financés de la manière suivante (cumulé 2021 et 2022) :

Créations			%
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Co-productions	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total créations	CHF	-	#DIV/0!
Tournées			%
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total tournées	CHF	-	#DIV/0!
Projets de médiation sensibilisation			%
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total autres projets	CHF	-	#DIV/0!
Autres Projets			%
Part de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
Total autres projets	CHF	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	CHF	-	

La CSC a été utilisée de la manière suivante :

Créations			%
Tournées	CHF	-	#DIV/0!
Médiation & sensibilisation	CHF	-	#DIV/0!
Autres Projets	CHF	-	#DIV/0!
Total CSC	CHF	-	#DIV/0!

La compagnie a été financée comme suit :

CSC			%
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	CHF	-	#DIV/0!
Autres soutiens publics ou para-publics	CHF	-	#DIV/0!
Co-productions et cachets	CHF	-	#DIV/0!
Divers	CHF	-	#DIV/0!
GRAND TOTAL	CHF	-	#DIV/0!

La compagnie ne remplit que les zones en jaune

Définitions :

CSC	(Soutiens contenus dans contrat de la CSC)
Soutiens additionnels des partenaires de la CSC	(Soutiens additionnels de commune, canton, Pro Helvetia)
Autres soutiens publics ou para-publics	(Loterie, Corodis, Casino de Meyrin, autre canton etc.)
Co-productions & Cachets	(Des organisateurs)
Divers	(Fondations privées, sponsors, dons, autres)